

2021

Rapport de
gestion

APG|SGA



APG|SGA
Out of Home Media

Terre
d'aventure.

APG|SGA

FUNDATION HENRI LÉVY
Alexander Calder
& Fischli Weiss

L'exercice en un coup d'oeil

- Influence significative de la pandémie sur l'exercice 2021.
- Amélioration des marges grâce à un programme de réduction des coûts.
- Situation financière très solide.
- Dividende de CHF 11 par action.

Principaux chiffres clés

Revenus publicitaires
en CHF

266.1 millions

EBIT
en CHF

15.3 millions

Evolution de l'action APG|SGA 2021 en CHF



Chiffres clés Groupe APG|SGA en 1 000 CHF

	2021	2020	2020 apuré des facteurs extraordinaires ¹	Variation	Variation apurée des facteurs extraordinaires
Revenus publicitaires	266 145	261 904	261 904	1.6%	1.6%
– Suisse	251 551	250 903	250 903	0.3%	0.3%
– International	14 594	11 001	11 001	32.7%	32.7%
Recettes d'exploitation	269 485	269 528	265 158	0.0%	1.6%
EBITDA	25 828	26 876	22 506	–3.9%	14.8%
– en % des recettes d'exploitation	9.6%	10.0%	8.5%		
EBIT	15 344	16 323	11 953	–6.0%	28.4%
– en % des recettes d'exploitation	5.7%	6.1%	4.5%		
Résultat net du groupe	12 663	13 243	9 521	–4.4%	33.0%
– en % des recettes d'exploitation	4.7%	4.9%	3.6%		
Cash flow provenant des activités d'exploitation	10 589	32 674	32 674	–67.6%	–67.6%
Cash flow disponible²	5 480	25 799	19 762	–78.8%	–72.3%
Investissements immobilisations corporelles	6 610	8 868	8 868	–25.5%	–25.5%
– supports publicitaires	4 422	7 821	7 821	–43.5%	–43.5%
– autres immobilisations	2 188	1 047	1 047	109.0%	109.0%
Bénéfice par action, en CHF	4.23	4.42	3.18	–4.3%	33.0%

¹ Apuré des effets de la vente d'immeuble

² Cash flow provenant des activités d'exploitation (cash flow opérationnel) kCHF 10 589 (exercice précédent kCHF 32 674) moins le cash flow provenant des investissements kCHF 5 109 (exercice précédent kCHF 6 875), (voir page 46 Flux de trésorerie consolidés)

Sommaire

4–5	Rapport du Président du Conseil d'administration et du CEO
6–7	Rapport financier
8	Les chiffres clés
9	Evolution de l'action
10–19	Evolution des affaires
20–29	Gouvernement d'entreprise
30–33	Rapport de rémunération
34	Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération
35–43	Responsabilité d'entreprise
44–46	Extrait du rapport financier
47	Rapport financier/Financial Report – Source

Madame, Monsieur, chers actionnaires,

Influence significative de la pandémie sur l'évolution des affaires

Les restrictions maintenues par les pouvoirs publics dans le cadre de la pandémie de Covid-19 ont encore eu une influence déterminante sur l'évolution du chiffre d'affaires et des recettes d'APG|SGA au cours de l'exercice 2021.

L'obligation de travailler à domicile en Suisse a entraîné une baisse massive de la mobilité – notamment dans les transports publics – au premier semestre ainsi que vers la fin de l'année. Or, le modèle commercial d'une entreprise de publicité extérieure repose sur le plus grand nombre possible de contacts que ses supports publicitaires atteignent auprès de la population. Pour APG|SGA, il s'agit de surfaces publicitaires analogiques et numériques dans l'espace public, mais surtout dans les gares, les transports publics ou encore les aéroports, qui ont tous été très fortement touchés par le recul de la fréquentation.



« Nous remercions nos collaboratrices et collaborateurs, qui réalisent des performances extraordinaires dans des conditions difficiles, ainsi que nos actionnaires, nos concédants, nos annonceurs et nos partenaires du marché de leur soutien et de leur confiance. »

Daniel Hofer

Président du Conseil d'administration
APG|SGA



« Nous sommes très solidement implantés, à la pointe de la technologie et disposons d'un modèle commercial éprouvé, ce qui explique que les perspectives de marché et de revenus à moyen et long terme restent positives. »

Markus Ehrle

Chief Executive Officer APG|SGA

A cela se sont ajoutées des restrictions étendues pour certains secteurs de l'économie, ce qui a entraîné une nette réduction de leurs investissements publicitaires. De plus, les garanties minimales et l'augmentation des redevances sur le chiffre d'affaires ont aussi eu des répercussions sur le résultat.

Poursuite des projets de croissance malgré des mesures exhaustives de réduction des coûts

Face à ces conditions extrêmement difficiles, APG|SGA a mis en œuvre différentes mesures pour réduire les coûts et garantir les liquidités. Les actionnaires, les collaborateurs et les partenaires contractuels se sont montrés solidaires et ont contribué à soutenir l'entreprise dans cette situation de crise persistante. Parallèlement, les projets de croissance numérique ont été systématiquement développés et le portefeuille de prestations a été élargi dans une perspective d'avenir. En outre, plusieurs contrats de commercialisation ont pu être conclus ou prolongés l'année dernière. Malgré les circonstances toujours difficiles et la visibilité réduite, les facteurs fondamentaux restent à notre avis toujours positifs, tant pour la publicité extérieure que pour APG|SGA. Cela s'est manifesté au deuxième trimestre ainsi qu'au début du quatrième trimestre, où des tendances de reprise immédiate se sont dessinées après l'assouplissement de certaines restrictions.

Stabilité au sein du Conseil d'administration et tenue de l'Assemblée générale sans présence physique

Lors de l'Assemblée générale d'APG|SGA SA du 28 avril 2021, tous les membres du Conseil d'administration soumis à réélection ont été confirmés pour une année supplémentaire. Le Conseil d'administration se compose de Daniel Hofer (président), Xavier Le Clef (vice-président), Maya Bundt, Jolanda Grob, Stéphane Prigent et Markus Scheidegger. Jolanda Grob (présidente) et Markus Scheidegger ont été élus au comité de rémunération du Conseil d'administration.

Tous les membres du Conseil d'administration se présenteront à la réélection lors de la prochaine Assemblée générale. En janvier 2022, le Conseil d'administration, soucieux de protéger les actionnaires et les collaboratrices et collaborateurs, a décidé que l'Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2022 se déroulerait sans présence physique des actionnaires ou des représentants des actionnaires, en vertu de l'« Ordonnance 3 COVID-19 » de la Confédération. Les actionnaires d'APG|SGA pourront exercer leurs droits par écrit ou par voie électronique par l'intermédiaire du représentant indépendant.

Mise en œuvre de la politique de dividende annoncée favorable aux actionnaires

Comme prévu, l'exercice 2021 a une nouvelle fois été fortement marqué par la pandémie. Malgré un contexte général particulièrement difficile, l'entreprise a réussi à s'assurer une situation

financière très solide grâce à de nombreuses mesures systématiques dans le domaine de la gestion des coûts et de la garantie des liquidités. Sur la base de cette situation initiale et compte tenu des perspectives positives qui, nous l'espérons, se présenteront bientôt après la levée des restrictions, le Conseil d'administration estime qu'un versement de dividende est approprié. La politique de dividende favorable aux actionnaires annoncée l'année dernière doit donc être mise en œuvre comme prévu pour l'exercice 2021. Celle-ci comprend l'intention de proposer, pour les exercices 2021, 2022 et 2023, 100% du bénéfice consolidé, mais au moins CHF 11 par action, à titre de paiement de dividende. Le Conseil d'administration proposera donc à l'Assemblée générale de verser un dividende de CHF 11 par action pour l'exercice 2021.

Très bonnes perspectives pour les médias de publicité extérieure et APG|SGA une fois que la pandémie aura été surmontée

Au début de l'année 2022, le variant Omicron a eu des répercussions sur la situation générale et les chiffres de contagion ont été très élevés. C'est pourquoi, à cette période, les annonceurs ont fait preuve d'une certaine retenue dans leurs campagnes pour le 1^{er} trimestre 2022. L'évolution future du chiffre d'affaires dépendra désormais en grande partie de la rapidité avec laquelle la mobilité dans l'espace public et dans les transports en commun, notamment, redeviendra normale après la levée de la plupart des mesures restrictives le 17 février 2022 en Suisse. Heureusement, nous avons pu constater à maintes reprises au cours des deux dernières années qu'une dynamique positive du chiffre d'affaires se met rapidement en place dès que des assouplissements sont constatés. En ces temps de faible visibilité, le comportement publicitaire reste néanmoins orienté vers le court terme. Il n'est donc pas possible de faire des prévisions fiables pour l'évolution des affaires.

Toutefois, à notre avis, les perspectives pour les médias hors domicile et APG|SGA restent fondamentalement excellentes une fois que la pandémie aura été maîtrisée. Car c'est justement à ce moment-là qu'il sera décisif pour les entreprises de tous les secteurs de présenter leurs marques, leurs produits ou leurs services avec une grande pénétration dans l'espace public et auprès de toutes les couches de la population. Dans l'éventail des possibilités en matière de communication, la publicité hors domicile devrait occuper une place particulière en raison de ses atouts uniques.

Les offres analogiques et numériques ainsi que les prestations d'APG|SGA, numéro un des médias hors domicile en Suisse, constituent une base avantageuse pour le développement futur.

Le Conseil d'administration et la direction d'entreprise restent convaincus qu'APG|SGA est globalement très solidement positionnée et qu'elle sortira forte de cette crise grâce à son modèle d'affaires éprouvé. Ils sont confiants que les perspectives de marché et de rendement à moyen et long terme dans les activités opérationnelles restent positives pour APG|SGA.

Nous tenons ici à remercier chaleureusement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui, dans des conditions difficiles, fournissent des prestations extraordinaires et se distinguent par leurs compétences professionnelles et leur grand dévouement.

Au nom du Conseil d'administration et de la direction d'entreprise, nous remercions également nos actionnaires, nos concédants, nos annonceurs et nos autres partenaires du marché qui, en ces temps difficiles et incertains, font preuve de solidarité envers APG|SGA, nous soutiennent et expriment ainsi leur confiance dans l'entreprise.



Daniel Hofer
Président du Conseil
d'administration



Markus Ehrle
Chief Executive Officer

Rapport financier

Groupe APG|SGA

Les revenus des ventes à l'échelle du groupe ont augmenté de 1.6% pour atteindre CHF 266.1 millions au cours de l'exercice 2021. Les revenus immobiliers ont augmenté de 6.4% pour atteindre CHF 1.8 million. Les autres produits d'exploitation sont des bénéfices sur la vente d'immobilisations corporelles qui ne sont plus nécessaires et se sont élevés à CHF 1.5 million au cours de la période sous revue. Il en résulte un produit d'exploitation de CHF 269.5 millions pour l'exercice 2021, ce qui correspond à une augmentation de 1.6% après correction des facteurs extraordinaires de l'exercice précédent.

Les commissions et redevances ont augmenté de 3.1% au cours de l'exercice 2021. Cette augmentation plus que proportionnelle par rapport aux revenus des ventes est due à des redevances indépendantes du chiffre d'affaires et à la situation de concurrence accrue sur le marché des acquisitions.

Au cours de l'exercice 2021, APG|SGA est parvenue à réduire une nouvelle fois les charges de personnel, d'exploitation et d'administration. Malgré de nouvelles dépenses dans des projets de croissance comme l'extension du portefeuille de prestations numériques et les plates-formes numériques de réservation et de traitement, les charges d'exploitation et d'administration ont pu être réduites de 3.9% grâce à une combinaison de mesures d'économie temporaires et durables. Les charges de personnel ont pu être réduites de 5.9% au cours de la période sous revue. Outre l'optimisation des processus, les indemnités de chômage partiel ont contribué à cette diminution.



« Dans un contexte difficile, diverses mesures de réduction des coûts ont été mises en œuvre. Les projets de croissance numériques porteurs d'avenir ont toutefois été maintenus. La situation financière est très solide. »

Beat Herrmann

Chief Financial Officer APG|SGA

Malgré les nombreuses mesures prises, la pandémie a eu des répercussions significatives sur le résultat d'exploitation au cours de la période sous revue. Pour l'exercice 2021, l'EBITDA s'élève à CHF 25.8 millions (contre CHF 22.5 millions pour l'exercice précédent après correction des facteurs extraordinaires), l'EBIT à CHF 15.3 millions (contre CHF 12.0 millions pour l'exercice précédent après correction des facteurs extraordinaires) et le résultat net à CHF 12.7 millions (contre CHF 9.5 millions pour l'exercice précédent après correction des facteurs extraordinaires). Les marges ont pu être améliorées grâce à de nouvelles réductions de coûts.

Cash flow

Au cours de l'exercice 2021, un cash flow opérationnel de CHF 10.6 millions a été généré (exercice précédent : CHF 32.7 millions). Le recul significatif de 67.6% s'explique principalement par une forte augmentation des créances envers les clients du fait de la croissance du chiffre d'affaires en fin d'année. Après déduction du flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement de CHF 5.1 millions, le cash flow disponible s'est élevé à CHF 5.5 millions.

Bilan

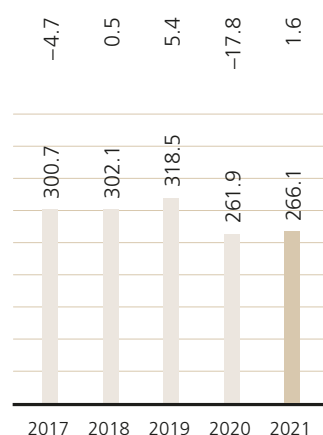
Le total du bilan a augmenté de CHF 10.3 millions au cours de l'exercice 2021 pour atteindre CHF 215.5 millions. L'actif immobilisé a augmenté en raison de l'activation du goodwill issu de l'acquisition de WWP AG. Les immobilisations incorporelles se sont élevées à CHF 25 millions, ce qui correspond à 11.6% du total du bilan.

L'actif circulant a augmenté de CHF 7.4 millions. Les créances clients ont augmenté de CHF 7.4 millions, tandis que les placements financiers à court terme (dépôts à terme) ont diminué de CHF 6.0 millions. Au 31.12.2021, les liquidités s'élevaient à CHF 72.4 millions. Les fonds propres s'élevaient à CHF 101.7 millions, ce qui correspond à un taux d'autofinancement de 47.2%.

Revenus publicitaires

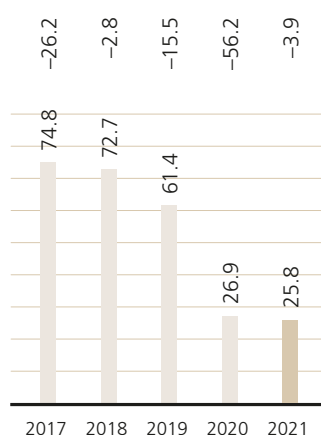
CHF millions

Variation par rapport à l'exercice précédent en %



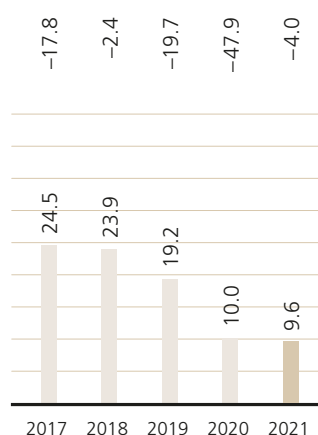
EBITDA

CHF millions



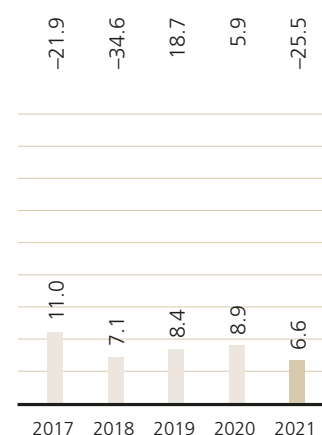
Marge EBITDA

Pourcentage des recettes d'exploitation



Investissements en immobilisations corporelles

CHF millions



Les chiffres clés

Groupe APG|SGA comparaison sur 5 ans

		2021	2020	2019	2018	2017
Bilan						
Immobilier	CHF millions	27.4	29.1	32.6	33.9	35.1
Supports publicitaires	CHF millions	22.4	23.5	22.4	21.5	23.3
Actif circulant	CHF millions	128.6	121.2	103.9	109.6	141.0
Liquidités nettes	CHF millions	72.4	66.3	41.8	60.1	90.5
Capitaux propres	CHF millions	101.7	89.4	77.1	96.2	120.3
Total du bilan	CHF millions	215.5	205.3	192.9	201.7	237.1
– Variation exercice précédent		5.0%	6.4%	–4.4%	–14.9%	–13.4%
Compte de profits et pertes						
Revenus publicitaires	CHF millions	266.1	261.9	318.5	302.1	300.7
– Suisse	CHF millions	251.6	250.9	304.0	287.2	288.1
– International	CHF millions	14.6	11.0	14.5	14.9	12.6
Recettes d'exploitation (RE)	CHF millions	269.5	269.5	320.2	304.6	304.8
Redevances et commissions	CHF millions	169.7	164.6	165.0	139.4	134.6
	en % RE	63.0%	61.1%	51.5%	45.8%	44.2%
Frais de personnel	CHF millions	48.4	51.4	61.6	61.4	62.4
	en % RE	18.0%	19.1%	19.3%	20.1%	20.5%
Amortissements des immobilisations corporelles	CHF millions	9.0	9.3	8.8	10.8	11.0
	en % RE	3.3%	3.4%	2.7%	3.5%	3.6%
Amortissements des immobilisations incorporelles	CHF millions	1.5	1.3	1.3	2.4	2.4
	en % RE	0.6%	0.5%	0.4%	0.8%	0.8%
EBITDA	CHF millions	25.8	26.9	61.4	72.7	74.8
Résultat d'exploitation (EBIT)	CHF millions	15.3	16.3	51.3	59.5	61.3
Résultat net du groupe	CHF millions	12.7	13.2	41.8	47.2	50.7
Flux de trésorerie						
Cash flow provenant des activités d'exploitation	CHF millions	10.6	32.7	49.8	49.4	47.8
Cash flow disponible	CHF millions	5.5	25.8	41.6	41.6	37.6
Ratios						
Marge EBITDA	en % RE	9.6%	10.0%	19.2%	23.9%	24.5%
Résultat d'exploitation (marge EBIT)	en % RE	5.7%	6.1%	16.0%	19.5%	20.1%
Résultat net du groupe	en % RE	4.7%	4.9%	13.1%	15.5%	16.6%
Cash flow provenant des activités d'exploitation	en % RE	3.9%	12.1%	15.6%	16.2%	15.7%
ROE		13.3%	15.9%	48.3%	43.6%	38.7%
Investissements						
Supports publicitaires	CHF millions	4.4	7.8	6.4	5.2	8.1
Autres immobilisations corporelles	CHF millions	2.2	1.1	1.9	1.8	2.8
Immobilisations incorporelles et financières	CHF millions	7.2	0.0	0.0	2.8	4.9
Collaborateurs (Base : équivalent plein temps 100%)		483	491	507	500	519

Explication des termes financiers voir page 46

Evolution de l'action

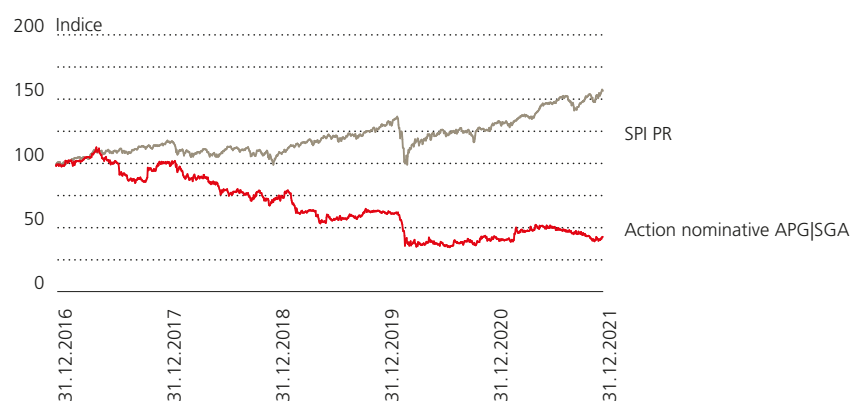
		2021	2020	2019	2018	2017
Chiffres clés par titre						
Résultat d'exploitation (EBIT)	CHF	5.13	5.45	17.11	19.86	20.46
Cash flow provenant des activités d'exploitation	CHF	3.54	10.90	16.62	16.47	15.94
Résultat net du groupe	CHF	4.23	4.42	13.95	15.74	16.92
Capitaux propres actionnaires APG SGA SA	CHF	33.98	29.84	25.73	32.11	40.13
Distribution	CHF	11.00 ²	0.00	0.00	20.00	24.00
Taux de distribution ¹		260.0%	0.0%	0.0%	127.1%	142.0%
Données relatives au cours						
Cours boursier haut/bas	CHF	247.5/178.0	288.5/155.2	361.0/243.0	465.0/303.3	510.0/384.75
Cours boursier en fin d'année	CHF	199.0	197.4	284.0	330.0	455.25
Rendement de la distribution ³		5.5%	0.0%	0.0%	6.1%	5.3%
Capitalisation boursière ³	CHF millions	597.0	592.2	852.0	990.0	1 365.8
– par rapport aux capitaux propres		5.9	6.6	11.0	10.3	11.4
– par rapport aux recettes d'exploitation		2.2	2.2	2.7	3.3	4.5
P/E ratio ³		47.0	44.7	20.4	21.0	26.9

¹ Distribution sur actions propres incluse

² Proposition à l'Assemblée générale

³ Base cours boursier au 31.12.

Evolution du cours depuis le 31 décembre 2016



Source : SIX Swiss Exchange AG

Evolution des affaires

SUISSE

Avec CHF 251.6 millions en 2021, les revenus publicitaires ont été légèrement supérieurs de 0.3% à ceux de l'exercice précédent, déjà fortement influencés négativement par la pandémie. En raison de la réduction des fréquences, ce sont surtout les offres dans les zones de communication des gares, des transports publics et des aéroports ainsi que les activités dans les espaces de promotion qui ont de nouveau souffert des restrictions de mobilité. Le chiffre d'affaires a été particulièrement touché dans les secteurs du tourisme/voyage et de l'événementiel/culture ainsi que – en raison de goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement – dans le secteur automobile.

Les mesures prises pour combattre la pandémie influencent la marche des affaires

L'évolution mensuelle du chiffre d'affaires a été extrêmement volatile en raison des vagues de Covid-19 et des mesures administratives correspondantes. Les conséquences de ces fluctuations ont engendré un travail (supplémentaire) considérable de planification et de traitement de la part de nos collaborateurs de la vente et des opérations ainsi que de l'affichage, en raison des changements de réservation et des annulations. Au total, plus de 24 500 campagnes ont été réalisées au cours de l'exercice. Le chiffre d'affaires généré par les annonceurs locaux/régionaux et nationaux s'est à peu près équilibré.

La brièveté des délais de planification a été encore plus marquée. Ainsi, grâce à la souplesse des possibilités de réservation et à l'élargissement de l'offre, le chiffre d'affaires du secteur numérique a connu une évolution plus positive que celui des activités analogiques.

Les restrictions ont touché de plein fouet la publicité extérieure

Selon Media Focus, en 2021 la pression publicitaire brute sur l'ensemble du marché publicitaire s'est élevée à environ CHF 5.6 milliards, soit 12.3% de plus que durant l'exercice précédent, la publicité en ligne et la télévision ayant particulièrement progressé. En raison des restrictions prolongées de la mobilité et de la réduction des fréquences qui en a découlé, les médias hors domicile considérés ont enregistré, en chiffres bruts (sans tenir compte des rabais ou des conditions spéciales), une baisse totale de 1.2% par rapport à 2020 et leur part de marché a légèrement fléchi dans le mix média. Dans ces statistiques, APG|SGA a tout de même pu accroître sa part de marché hors domicile de 64.5% à 65.4%, ce qui illustre sa performance sur le marché extrêmement concurrentiel de la publicité extérieure.



« Notre campagne d'appel à la vaccination, conçue en collaboration avec l'agence de publicité Ruf Lanz, a reçu de nombreux commentaires positifs. »

Lejla Islamovic
Marketing Communication Manager,
APG|SGA



Une étude publiée en janvier 2022 prouve une nouvelle fois que les affiches – ici une surface « F200 » à la gare de Brigue – sont de loin le support publicitaire le plus largement accepté par la population suisse (source : LINK / Publicité extérieure Suisse AWS).



Développement substantiel des offres publicitaires numériques

En continuant à étoffer son offre publicitaire numérique, APG|SGA a renforcé son rôle de numéro un dans le segment DOOH (Digital Out of Home) au cours de l'exercice. Ainsi, l'offre numérique a été développée de manière substantielle dans différents espaces de communication dans des villes et gares suisses comme Locarno, Bellinzone, Zurich, Rapperswil, Uster, Wetzikon, Zoug, Aarau, Olten, Sion, Brigue, Viège, Baden, Bâle, Neuchâtel, Biel/Bienne, La Chaux-de-Fonds, Fribourg, Lausanne et Genève. A l'aéroport de Zurich, six « Airport ePanels AdWalk » supplémentaires ont été installés dans la zone d'enregistrement 2. La technologie dynamique Imageflow permet des réalisations créatives qui attirent le regard des passagers.

Au total, plus de 1 000 « ePanels » et « eBoards » de grande dimension sont désormais proposés, la plupart d'entre eux pouvant être réservés en mode programmatique. Les clients peuvent ainsi cibler leur publicité et leurs informations de manière encore plus précise, à l'endroit et au moment où ils le souhaitent. En Suisse méridionale, l'offre numérique est en outre complétée par 120 « TrafficMediaScreens » installés dans 81 véhicules des Trasporti Pubblici Luganesi (TPL). APG|SGA exploite ainsi de loin le plus grand réseau numérique, au Tessin également, tout en renforçant sa position de numéro un dans le domaine de la publicité transports au niveau national.

Programme de soutien « Nurture » pour les start-up

APG|SGA a lancé en automne le programme de soutien « Nurture » pour les start-up en Suisse. JCDecaux, le numéro 1 mondial de la publicité extérieure, a déjà lancé avec succès « Nurture » dans différents pays, par exemple au Royaume-Uni, en France, en Allemagne, aux Etats-Unis et en Australie. APG|SGA est partenaire de ce réseau. Le programme aide des start-up sélectionnées à accroître la notoriété de leurs jeunes marques et à bénéficier de diverses autres prestations au sein de « Nurture ». Les jeunes entreprises ont ainsi accès à un mentorat dans les domaines du marketing et de la publicité extérieure, à des aperçus de données ainsi qu'à des offres exclusives et sur mesure d'APG|SGA. L'objectif est de permettre aux start-up d'être visibles dans l'espace public grâce au conseil et à la gamme complète de produits hors domicile et de devenir ainsi des acteurs « adultes » du marché.



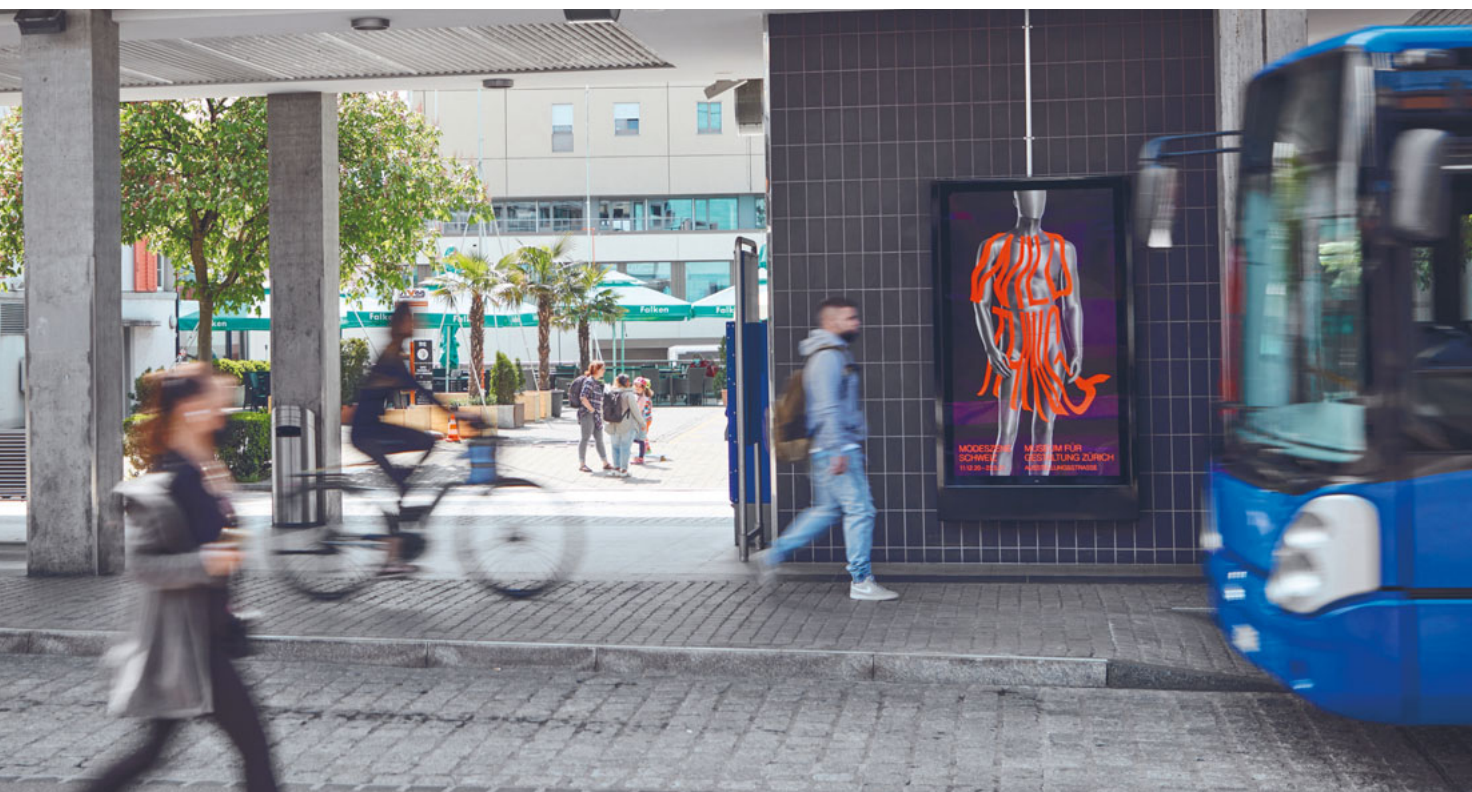
« Avec « Nurture », nous menons des start-up innovantes vers le succès grâce à un conseil complet allant jusqu'à des solutions médias hors domicile composées individuellement. »

Marc Eberhart
Key Account Manager, APG|SGA



En haut – 7 « ePanels » ont été installés dans la gare d'Uster. Ils forment, avec un total de 187 surfaces analogiques APG|SGA dans la ville, une offre publicitaire large et à forte pénétration pour toucher la population active et mobile.

En bas – A l'aéroport de Zurich, les annonceurs disposent d'une offre analogique et numérique de grande qualité, qui touche aussi bien les passagers de la plate-forme internationale que les visiteurs de l'un des centres commerciaux les plus fréquentés de Suisse.



En haut – Avec la poursuite de l'extension des offres numériques – ici à la gare de Zoug – qui comptent désormais plus de 1 000 écrans grand format, APG|SGA a pu confirmer son rôle de numéro un dans le segment DOOH (Digital Out of Home).

En bas – Les écrans d'APG|SGA – ici un « ePanel » à Neuchâtel – peuvent être réservés en grande partie en mode programmatique ainsi que par la toute nouvelle plate-forme de commerce électronique avec la boutique en ligne unique APG|SGA easy.



Lancement réussi de la plate-forme de commerce électronique

Dans le cadre de sa stratégie numérique d'ensemble, APG|SGA a mis en service une toute nouvelle plate-forme de commerce électronique dans le courant de l'année 2021. Celle-ci comprend comme éléments principaux un nouveau site web, un outil de recherche de produit complet ainsi que APG|SGA easy, une boutique en ligne qui pose de nouveaux jalons dans la planification et la réservation de publicité extérieure analogique et numérique. Grâce à ces solutions informatiques évoluées et à d'autres, APG|SGA continue de consolider son avance technologique sur le marché suisse de la publicité extérieure.

Le nouveau site web dynamique offre une multitude de services et d'informations utiles sur les prestations, les innovations et les offres d'APG|SGA. En outre, les visiteurs du site sont informés de nombreux faits et chiffres sur le rôle, l'importance et l'impact publicitaire des médias hors domicile. L'outil de recherche de produits présente tous les produits et formats d'APG|SGA disponibles dans les différents espaces de communication – plus de 160 000 au total. La pièce maîtresse de la nouvelle solution de commerce électronique est APG|SGA easy – la nouvelle plate-forme intuitive de planification et de réservation, qui offre aux clients existants et nouveaux une expérience d'achat unique.

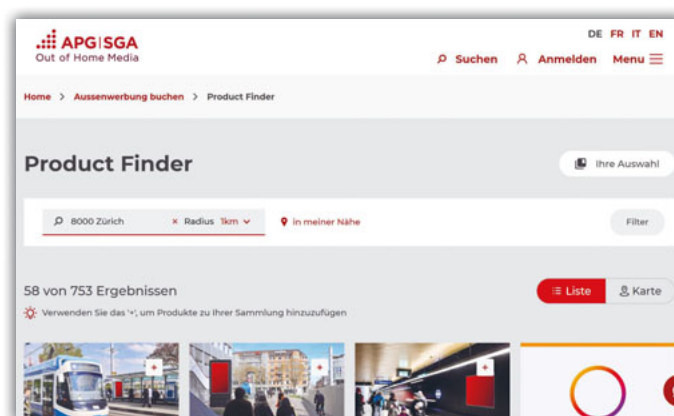


« Notre nouvelle boutique en ligne pose de nouveaux jalons dans la planification et la réservation de publicité extérieure analogique et numérique. »

Thomas Perret
Chef E-Commerce, APG|SGA

Synergies dans les domaines des solutions de ciblage, des plates-formes techniques et des données

Les deux domaines DOOH programmatique et publicité mobile ont été réunis sur le plan organisationnel et développent des synergies pour les annonceurs dans les domaines des solutions de ciblage, des plates-formes techniques et des données. Entre-temps, le secteur de la publicité mobile s'est établi sur le marché avec ses produits aymo et a connu une croissance constante. Le DOOH programmatique a été lancé avec succès. Plus de 900 écrans situés aux meilleurs endroits peuvent être réservés en mode programmatique auprès d'APG|SGA. VIOOH est utilisé comme SSP (Supply Side Platform). 70 campagnes ont déjà pu être réalisées en 2021. La possibilité de diffusions précises en lieu et en temps, axées sur un groupe cible donné, est appréciée et largement utilisée tant par les agences que par les annonceurs.



Succès dans la gestion des partenaires malgré un environnement difficile

Dans le domaine Partners & Operations, le portefeuille a pu être optimisé dans le cadre de procédures d'appel d'offres remportées (notamment à Schaffhouse, Sierre, Genève-Meyrin, tl Lausanne) ainsi que de nombreux renouvellements de contrats et de nouvelles acquisitions, tant sur des domaines publics que privés. Les succès remportés dans les appels d'offres susmentionnés sont dus en premier lieu à l'excellente évaluation et à l'appréciation de nos prestations et de nos dossiers de haute qualité. Dans certains appels d'offres (Transports publics zurichois, Coop ou ville de Sion), nous avons fait face à la surenchère de concurrents désireux de prendre pied sur le marché de la publicité extérieure, avec des offres financièrement très élevées et risquées en matière de redevances et de garanties minimales.

Le 30 septembre 2021, la société WWP Plakatwerbung AG, qui exploitait 650 emplacements d'affichage de haute qualité, a été entièrement reprise par APG|SGA. Environ 150 emplacements sont commercialisés et gérés par APG|SGA, Société Générale d'Affichage SA, depuis le 1^{er} janvier 2022. Les 500 emplacements restants ont été intégrés au portefeuille de notre filiale Alpenplakat AG, qui opère depuis novembre 2021 sous le nom de Swissplakat AG.



« Nos annonceurs et partenaires bénéficient de solutions de publicité mobile et programmatic sur mesure grâce aux synergies dans les domaines du ciblage, des plates-formes techniques et des données. »

Seline Guggisberg
 Chef Partner & Account Management
 aymo mobile targeting, APG|SGA

APG|SGA a pu consolider sa position de numéro un suisse en matière d'offres analogiques et numériques de médias hors domicile, y compris dans l'espace de communication attrayant qu'est la montagne. De nombreuses destinations de montagne de premier plan, comme Anzère, Arosa Lenzerheide, Grächen, Grindelwald-Männlichen, le Chemin de fer de la Jungfrau, Ovronnaz, Scuol et Zermatt Bergbahnen AG, ont décidé au cours de l'année de poursuivre leur collaboration et leur partenariat exclusifs à long terme avec APG|SGA.

La forte baisse de la fréquentation dans certains espaces de communication en raison des mesures prises par les pouvoirs publics a donné lieu à des échanges avec de nombreux bailleurs au sujet de la réduction des redevances aussi en 2021. La plupart d'entre eux ont fait preuve de compréhension, de solidarité et de bonne volonté, du moins en partie. Dans le cas de BernMobil, il n'a malheureusement pas été possible de trouver une solution, raison pour laquelle nous avons cherché à obtenir, au cours de l'exercice, une décision de justice concernant un éventuel déséquilibre contractuel. Cette procédure, et le jugement correspondant, sont actuellement encore pendants.

Organisation logistique d'une grande souplesse à un niveau de qualité élevé

L'année dernière, l'organisation logistique interne a continué à fournir des prestations d'un très haut niveau de qualité, malgré des conditions difficiles dues à la pandémie. La planification de l'affichage analogique a été caractérisée par une volatilité sans précédent des volumes de pose et par des délais très brefs pour les réservations et pour la production correspondante d'affiches et de matériel publicitaire. De nombreux projets de construction analogiques et numériques dans différents espaces de communication ont désormais pu être réalisés avec succès et de manière rentable en autoproduction.



En haut – Dans l'espace de communication attrayant et très animé qu'est la montagne, même pendant la pandémie – ici, un aperçu du tourisme estival à Lenzerheide – APG|SGA a pu continuer à consolider sa position.

En bas – Les partenariats exclusifs avec de nombreuses destinations de montagne de premier plan – comme Zermatt sur la photo – ont pu être prolongés et la collaboration a encore été approfondie.



SERBIE

A l'étranger, APG|SGA est active en Serbie par le biais de sa filiale Alma Quattro d.o.o., qui a contribué à hauteur de 5.5% au chiffre d'affaires du groupe pour l'exercice 2021.

Evolution du chiffre d'affaires au niveau d'avant la pandémie

En raison du démarrage très précoce de la vaccination en Serbie et de l'assouplissement considérable des mesures concernant la vie publique, l'économie a pu se rétablir relativement rapidement et une atmosphère de renouveau s'est fait sentir dans le pays. Grâce à une prospection active et ciblée du marché, le chiffre d'affaires a évolué de manière très satisfaisante. Avec 14.6 millions, les revenus publicitaires ont été de 32.7% supérieurs à ceux de l'exercice précédent et même de 0.7% supérieurs à ceux de 2019. Cette évolution montre de manière impressionnante le potentiel de reprise de la publicité extérieure lorsque les conditions générales se dirigent à nouveau vers la « normalité ».

Poursuite du développement des grands écrans LED numériques

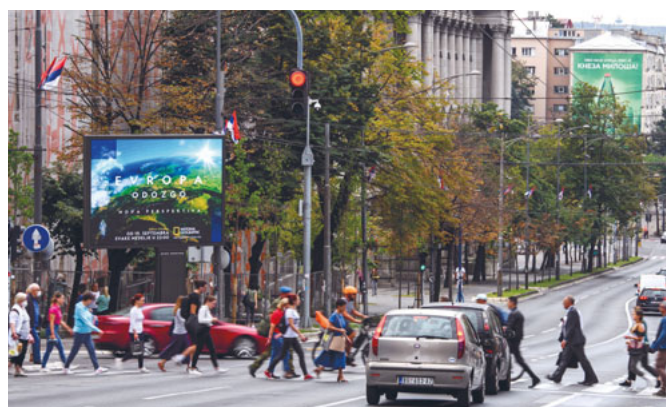
En 2021, le portefeuille attrayant a continué d'être étoffé et des investissements ont été réalisés dans les surfaces numériques grand format. Treize écrans LED supplémentaires ont été mis en service aux meilleurs emplacements de la ville de Belgrade. Malgré un inventaire plus vaste ainsi qu'une pression constante sur les prix exercée par un concurrent, il a été possible de maintenir un bon taux d'occupation à un niveau élevé, tant dans le domaine analogique que numérique.

Ce concurrent avait obtenu – malgré un contrat exclusif à long terme d'Alma Quattro avec la ville de Belgrade – une concession pour l'exploitation de 250 supports publicitaires numériques en 2020. Du point de vue d'APG|SGA, cette attribution de concession constitue une violation du droit international. Une procédure d'arbitrage internationale est actuellement en cours à ce sujet.



« Après une année dynamique et riche en défis, mais néanmoins couronnée de succès, je peux affirmer que tout est possible, même en période d'incertitude. »

Sanja Pesic
Chief Executive Officer Alma Quattro



En haut – La surface classique de 12m² (4x3m) continue de jouir d'une grande popularité – ici en format spécial devant l'un des plus grands centres commerciaux du pays à Belgrade.

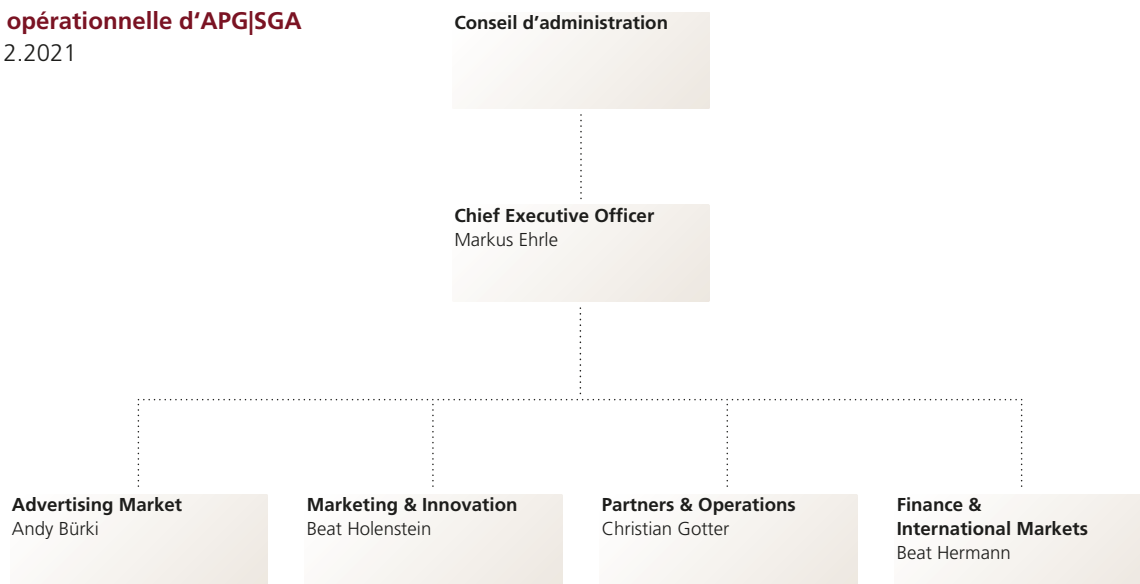
En bas – Au cœur de Belgrade, dans la populaire rue piétonne Knez Mihailova, un réseau de 19 surfaces numériques au total (2m²) offre des possibilités publicitaires exclusives dans un endroit prestigieux.



Gouvernement d'entreprise

Structure opérationnelle d'APG|SGA

Etat : 31.12.2021



Structure du groupe et actionnariat

Introduction

Les principes et règles relatifs à la direction et au contrôle de l'ensemble du groupe APG|SGA sont fixés dans les statuts, le règlement d'organisation du Conseil d'administration et les règlements des comités du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration examine régulièrement ces documents et, le cas échéant, les adapte aux circonstances nouvelles. Les statuts d'APG|SGA SA peuvent être consultés sur le site www.apgsga.ch/statuts. Le règlement d'organisation du Conseil d'administration et les règlements des comités du Conseil d'administration peuvent être consultés sous www.apgsga.ch/corporate-governance. Les informations présentées ici sont conformes à la directive concernant les informations relatives au gouvernement d'entreprise de la SIX Swiss Exchange.

Société cotée

Société, siège social : APG SGA SA, Genève
Capitalisation boursière au 31.12.2021 : CHF 597.0 millions
Lieu de cotation : SIX Swiss Exchange
Numéro de valeur : 1 910 702
ISIN : CH0019107025
Symbole : APGN

Participations

La liste des participations se trouve dans le rapport financier (cf. page 47) à la page 26.

Participations croisées

Le groupe APG|SGA n'a aucune participation croisée avec d'autres sociétés concernant les voix ou le capital.

Actionnaires importants¹

	Actions selon déclarations au 31.12.2021	en %	Actions selon déclarations au 31.12.2020	en %
JCDecaux SA, Neuilly-sur-Seine (F) ²	900 000	30.00 ⁵	900 000	30.00 ⁵
Pargesa Asset Management S.A., Luxembourg / Stichting Administratiekantoor Frère-Bourgeois, Rotterdam (NL) ³	758 888	25.30 ⁵	758 888	25.30 ⁵
Pictet Asset Management SA, Genève (CH)	143 664	4.79 ⁵	136 039	4.53 ⁵
Polymedia Holding AG, Markus et Andreas Scheidegger, Berne (CH)	98 334	3.28 ⁵	98 045	3.27 ⁵
APG SGA SA, Genève (CH) (actions)	4 935	0.16 ^{5,6}	8 135	0.27 ^{5,6}
APG SGA SA, Genève (CH) (option d'achat conditionnelle) ⁴			147 000	4.90 ⁶

¹ Au moins 3% du capital-actions, sous forme d'actions et/ou de droits d'acquisition ou d'aliénation d'actions. Ces informations se fondent sur les déclarations des actionnaires conformément aux art. 120 ss de la LIMF jusqu'au 31.12.2021, sous réserve d'indications divergentes. Toutes les notifications publiées se trouvent sur <https://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/significant-shareholders.html>.

² JCDecaux SA, 17, rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (F), est contrôlée par JCDecaux Holding SA, 17, rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (F), dont les actionnaires sont :

- la famille Decaux, soit Jean-François Decaux (Londres/GB), Jean-Charles Decaux (Neuilly-sur-Seine/F), Jean-Sébastien Decaux (Milan/IT), Jean-Pierre Decaux (Paris/F) et Danielle Decaux (Neuilly-sur-Seine/F) ;
- JFD Investissements (Luxembourg/L) et JFD Participations (Luxembourg/L), sociétés entièrement contrôlées par Jean-François Decaux ;
- Open 3 Investimenti (Uccle/B), société entièrement contrôlée par Jean-Sébastien Decaux.

³ L'ayant droit économique est Stichting Administratiekantoor Frère-Bourgeois, Rotterdam (NL). Pour des renseignements détaillés sur le rapport entre Stichting Frère-Bourgeois et Pargesa Asset Management, voir : <https://apgsa.ch/controlling.structure>

⁴ Le 29.02.2008, JCDecaux a déclaré avoir accordé à APG|SGA SA un droit d'acquisition d'actions. Ce droit autorise à acquérir au maximum 147 000 actions d'APG|SGA SA, qui représentent au maximum 4.9% des droits de vote de la société (voir Clauses relatives aux prises de contrôle, page 29). Ce droit d'acquisition a expiré le 21.04.2021.

⁵ Nombre d'actions selon le registre des actions au 31.12.2021, resp. au 31.12.2020

⁶ Inscrit sans droit de vote

Structure du capital

Capital ordinaire, autorisé et conditionnel

Au 31.12.2021, le capital-actions d'APG|SGA SA s'élève à CHF 7 800 000. Il est entièrement libéré et composé de 3 000 000 d'actions nominatives d'une valeur de CHF 2.60 chacune. Au 31.12.2021, APG|SGA SA ne dispose ni de capital autorisé ni de capital conditionnel.

Au 31.12.2021, les capitaux propres consolidés s'élevaient à CHF 101.7 millions (exercice précédent CHF 89.4 millions). Des détails relatifs à l'évolution des capitaux propres sont donnés dans les rapports de gestion correspondants : pour les exercices 2021/2020 page 45 du présent rapport, pour les exercices 2020/2019 page 45 du rapport 2020. Le Rapport de gestion 2020 peut être consulté sous www.apgsa.ch/rapport.

Actions, bons de participation et bons de jouissance

Les actions d'APG|SGA SA sont des actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 2.60 par titre. A chaque action correspond une voix. Toutes les actions ouvrent droit au même dividende, hormis les actions propres qui ne donnent pas lieu à un versement. Aucun actionnaire ne bénéficie de droits préférentiels.

APG|SGA SA n'a émis ni bons de participation ni bons de jouissance.

Registre des actions

Toute action inscrite au registre des actions avec droit de vote donne droit à une voix.

L'inscription avec droit de vote peut être refusée pour les motifs suivants :

- un acquéreur, malgré la demande de la société, ne déclare pas expressément qu'il a acquis et détient les actions en son nom propre et pour son propre compte ;
- la reconnaissance de l'acquéreur pourrait empêcher la société de présenter la preuve requise par la législation fédérale concernant l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

Emprunts convertibles et options

Il n'a pas été émis d'emprunts convertibles. Il n'existe pas de programme d'options pour les collaborateurs ou les membres du Conseil d'administration.

Conseil d'administration

Membres du Conseil d'administration, activités et intérêts

Le Conseil d'administration d'APG|SGA SA est composé de six membres.

Membres	Membre depuis	Expiration du mandat
Daniel Hofer , président	2014	2022
Xavier Le Clef , vice-président	2015	2022
Maya Bundt	2020	2022
Jolanda Grob	2020	2022
Stéphane Prigent	2015	2022
Markus Scheidegger	2000	2022
Départs		
Robert Schmidli , vice-président ¹		
Secrétariat général		
Julia Gerdes		

¹ Départ le 28.04.2021 suite à l'atteinte de la limite d'âge statutaire



Daniel Hofer



Xavier Le Clef

En dehors des responsabilités qu'ils assument pour APG|SGA SA et, le cas échéant, pour d'autres sociétés ou entités du groupe, les membres du Conseil d'administration exercent d'autres fonctions, dont APG|SGA SA a été informée, au sein de corporations, fondations ou établissements importants suisses ou étrangers, ainsi que des fonctions officielles et mandats politiques.

Daniel Hofer (1963)

Président, administrateur non exécutif.

Suisse, titulaire d'un Master of Business Administration (University of Rochester, New York/USA) et d'un Doctorate of Business Administration (University of South Australia, Adelaide/AUS). Membre du Group Executive Board de JCDecaux SA, Paris (F) et CEO pour la région Allemagne, Autriche, Europe centrale et orientale ainsi que pour l'Asie centrale avec des filiales dans 14 pays. De 2010 à 2014, CEO d'APG|SGA SA. De 2006 à 2010, membre de la direction du groupe médias NZZ et directeur de la maison d'édition NZZ AG. De 2002 à 2005, CEO de la division internationale et membre de la direction du groupe de Publi-Gruppe SA. Auparavant, nombreuses années à exercer des fonctions dirigeantes dans le secteur de la commercialisation des médias en Suisse. Président, vice-président et membre du conseil d'administration de différentes entreprises de JCDecaux SA ou de sociétés dont JCDecaux SA détient des participations. De 2008 à 2012, président de IAA International Advertising Association, Swiss Chapter. Président de l'association AWS Publicité extérieure Suisse de 2010 à 2017. Ancien membre du conseil d'administration de KS/CS Communication Suisse. Vice-président de l'organisation interprofessionnelle internationale WOO (World Out of Home Organization) de 2011 à 2014 et depuis 2017.

Xavier Le Clef (1976)

Vice-président, administrateur non exécutif.

Belge, Master en sciences économiques appliquées de la Solvay Brussels School of Economics and Management et Master of Business Administration de la Vlerick Business School, Belgique. Formation complémentaire centrée sur la finance à l'Institut européen d'administration des affaires, INSEAD (F). Carrière débutée chez Arthur D. Little (2000–2006) comme manager en Belgique, France et Allemagne. En 2006, rejoint la Compagnie Nationale à Portefeuille (CNP), Lovreval (B), chargé du suivi de divers dossiers industriels. Nommé en 2011 au conseil d'administration de la CNP, il en est CEO depuis 2015. Président ou membre du conseil d'administration de plusieurs participations cotées ou non cotées en bourse du groupe Frère.



Maya Bundt

Maya Bundt (1971)

Administratrice non exécutive.

Suisse et Allemande, titulaire d'un diplôme de géoécologie (Université de Bayreuth), d'un diplôme de troisième cycle en statistiques appliquées (EPF Zurich) et d'un doctorat en sciences de l'environnement/physique des sols (EPF Zurich). Depuis 2016, Head Cyber & Digital Solutions de Swiss Re Reinsurance et depuis 2021, Cyber Practice Leader au niveau du groupe. A occupé depuis 2003 au sein de Swiss Re divers postes de direction, notamment Chief of Staff Group Strategy (2013–2016) et Head IT Functional Management (2008–2013). Auparavant, de 2000 à 2003, Strategy Consultant du Boston Consulting Group. Depuis 2017, administratrice de la Valiant Bank. Membre du « Global Future Council for Cybersecurity » du WEF, membre de la commission cybersécurité de digitalswitzerland et partenaire de « Governance of Digital Risks » à l'International Center for Corporate Governance.

Jolanda Grob (1973)

Administratrice non exécutive.

Suisse, titulaire d'un master en psychologie et pédagogie (Université de Fribourg). A suivi diverses formations postuniversitaires (Leadership, People Development, Coaching, Change Management, Strategic Workforce Planning). Depuis 2018, Chief Human Resources Officer Switzerland de la Zurich compagnie d'assurances SA. A occupé depuis 2010 au sein du Zurich Insurance Group divers postes de direction au niveau mondial, notamment en qualité de Global Head of Employee Research & Engagement et de Global HRBP. De 2005 à 2009, a été Head of International Learning, Development & Talent Management chez Amgen. De 1999 à 2005 a occupé divers postes de direction des ressources humaines au sein de Coca-Cola Suisse, Unilever et Deloitte & Touche.



Jolanda Grob



Stéphane Prigent

Stéphane Prigent (1961)

Administrateur non exécutif.

Français, diplômé de l'École des hautes études commerciales, HEC, Paris (F). Entrée chez JCDecaux SA, Paris (F) en 1994 comme controlling director France, à partir de 2002 corporate financial controller, puis corporate finance director depuis 2011. Egalement président de JCDecaux Europe Holding, JCDecaux Asie Holding, JCDecaux Amérique Holding et JCDecaux Afrique Holding. Expert reconnu du controlling, il a occupé pendant plus de 30 ans des fonctions de corporate controlling au niveau international, dont 6 ans chez Xerox France de 1984 à 1990, 5 ans chez SC Johnson France de 1990 à 1994, où sa dernière fonction était financial controller pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, et plus de 25 ans au sein du groupe JCDecaux.

Markus Scheidegger (1965)

Administrateur non exécutif.

Suisse, études de droit et diplôme d'avocat du canton de Berne (1993). Début de carrière professionnelle au sein de la division fiscalité et droit d'ATAG Ernst & Young AG, Berne (1993–1995). Avocat indépendant depuis 1995. Depuis 1996, membre du conseil d'administration de Polymedia Holding AG, Muri bei Bern. Depuis 2002 président du conseil d'administration de Uldry AG, Hinterkappelen. Membre du conseil d'administration de diverses PME suisses.



Markus Scheidegger

Election et durée du mandat

Selon les statuts, le Conseil d'administration est composé de trois à sept membres. Ils sont élus individuellement par l'Assemblée générale pour un mandat d'un an, au terme duquel ils sont rééligibles indéfiniment. Les administrateurs achèvent en principe leur mandat lors de l'Assemblée générale qui suit leur 71^{ème} anniversaire. Une prolongation au-delà de cette date est possible dans la mesure où elle permet d'assurer la continuité au sein du Conseil d'administration.

Organisation interne

Conformément à la législation et aux statuts, le Conseil d'administration est l'organe de direction le plus élevé du groupe. Il est habilité à prendre des décisions dans tous les domaines qui ne sont pas réservés à l'Assemblée générale par la loi et les statuts ou qu'il n'a pas délégués à d'autres organes par décision ou par voie de règlement. Au moyen de décisions prises à la majorité, il fixe les lignes directrices stratégiques, organisationnelles, financières et comptables qui doivent être suivies par le groupe APGJSGA. En cas d'égalité des voix, la voix du président n'est pas prépondérante.

Le Conseil d'administration siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au minimum quatre fois par an, autrement dit une fois par trimestre. Tout administrateur peut demander au président de convoquer une séance. Pendant l'exercice 2021, le Conseil d'administration a tenu 5 séances ordinaires (en février, mars, mai, septembre et décembre), auxquelles ont participé régulièrement aussi des membres de la direction d'entreprise. Les membres de la direction d'entreprise n'ont en principe pas de droit de participation ou d'intervention. La durée moyenne des séances est d'une demi-journée à une journée. En règle générale, le Conseil d'administration a siégé au complet lors des séances.

Deux organes permanents ont été institués pour assister le Conseil d'administration dans ses travaux : un comité de contrôle et un comité de rémunération. Leurs charges et compétences sont définies dans les règlements des comités du Conseil d'administration. Ces organes ont avant tout une fonction d'appréciation, de conseil et de surveillance. Dans certains cas particuliers, et sur délégation du Conseil d'administration, ils ont aussi des compétences décisionnelles. Dans les domaines qui leur ont été attribués, les comités préparent les travaux du Conseil d'administration et l'informent directement de toute question importante.

Le comité de contrôle se compose de Stéphane Prigent (président) et Maya Bundt. Sa mission est la suivante :

- s'assurer de l'indépendance de la révision externe et veiller à son efficacité ;
- contrôler la gestion des risques, sur les plans financier et opérationnel ;

- contrôler l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne ;
- fixer les critères de gestion de la trésorerie et la politique immobilière ;
- examiner les comptes intermédiaires et annuels consolidés avant leur présentation au Conseil d'administration.

Pendant l'exercice écoulé, le comité de contrôle a tenu 3 séances ordinaires (en février, juillet et novembre), auxquelles le CEO et le CFO ont aussi participé. En principe, ils n'y ont pas de droit de participation ou d'intervention. Une séance s'est tenue en présence de l'organe de révision externe. Chaque séance a duré une demi-journée.

Conformément à l'art. 28 des statuts, l'Assemblée générale élit chaque année les membres du comité de rémunération. Ce comité se compose actuellement de Jolanda Grob (présidente) et Markus Scheidegger. Sa mission est la suivante :

- examiner la politique salariale ;
- examiner les critères de sélection des membres de la direction d'entreprise ;
- examiner les conditions essentielles de leur engagement ;
- examiner les propositions de rémunération et de participation des membres de la direction d'entreprise ;
- examiner l'évolution du management et planifier la succession.

Pendant l'exercice écoulé, le comité de rémunération a tenu 2 séances (en février et novembre). Ces séances ont duré chacune une demi-journée. Le CEO et le CFO ont aussi participé aux séances du comité de rémunération. En principe, ils n'y ont pas de droit de participation ou d'intervention.

Soucieux d'améliorer en permanence son travail, le Conseil d'administration procède chaque année à une auto-évaluation.

Répartition des compétences entre

le Conseil d'administration et la direction d'entreprise

Le Conseil d'administration prend des décisions dans tous les domaines qui lui sont attribués par la législation, les statuts et le règlement d'organisation. Conformément à l'art. 716a CO et à l'art. 27 des statuts et en complément de ces dispositions, les missions suivantes, en particulier, relèvent de la compétence exclusive du Conseil d'administration :

- définition des stratégies commerciale et financière du groupe APGJSGA ;
- adoption des budgets annuels de vente, de dépenses et d'investissements du groupe APGJSGA ;
- constitution, acquisition, vente, dissolution ou fusion de filiales ;
- exercice du droit de vote dans les Assemblées générales des filiales de la société et élaboration de recommandations destinées aux personnes physiques qui représentent la société

au sein du Conseil d'administration ou d'un autre organe d'une filiale ;

- conclusion de contrats de prêt (que ce soit en tant que prêteur ou en tant qu'emprunteur), de cautionnement ou de toute autre forme de garantie – à l'exception des contrats de concession – représentant un engagement de la société vis-à-vis de tiers excédant CHF 2 millions ;
- conclusion de contrats portant sur des objets non budgétés et dont le montant excède CHF 1 million.

Le Conseil d'administration a délégué la conduite opérationnelle des affaires à la direction d'entreprise, placée sous la présidence du Chief Executive Officer. Celle-ci est responsable de toutes les affaires dont la compétence n'est pas attribuée à un autre organe de la société par la loi, les statuts ou le règlement d'organisation.

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction d'entreprise

Outre les tâches dévolues au comité de contrôle et au comité de rémunération, le Conseil d'administration est informé à chacune de ses séances des faits relatifs à la gestion, à la marche des affaires et au résultat. Il reçoit communication écrite et orale des données financières suivantes :

- états financiers trimestriels, semestriels et annuels (bilan, compte de profits et pertes) ;
- chiffres annuels du budget, comparaisons régulières des objectifs et des chiffres réels, prévisions ;
- plan quinquennal consolidé annuellement ;
- événements exceptionnels.

Une fois par an, la direction d'entreprise évalue la situation de risque du groupe selon un processus structuré. Cette situation est approuvée par le Conseil d'administration. Les risques stratégiques, opérationnels et financiers sont identifiés et évalués en fonction de leur portée et de leur probabilité. Si un risque est classé comme critique dans l'évaluation globale, des mesures efficaces sont définies pour prévenir sa survenance, réduire sa probabilité ou limiter son impact financier. Des processus de contrôle efficaces sont définis pour les processus opérationnels pertinents dans un système de contrôle interne. Les risques suivants ont été définis comme majeurs pour APG|SGA :

- contexte économique en ce qui concerne les redevances et redevances minimales contractuelles : l'intensité accrue de la concurrence et les contrats supposent des redevances plus élevées et de plus en plus souvent des redevances minimales. Une évolution économique défavorable, des budgets publicitaires en baisse, les restrictions imposées par les pouvoirs publics à la mobilité et aux activités économiques pour lutter contre le coronavirus ainsi que des interdictions de la publicité peuvent entraîner une baisse des revenus des ventes et une

diminution de la rentabilité. En raison du changement climatique, les phénomènes météorologiques extrêmes comme les vagues de chaleur sont de plus en plus fréquents et peuvent entraîner une réduction temporaire de la mobilité générale, ce qui peut avoir un effet négatif sur la rentabilité de nos supports publicitaires ;

- sécurité, stabilité et fiabilité de l'infrastructure informatique : avec l'automatisation et la numérisation croissantes tout au long de la chaîne de valeur, la stabilité, la fiabilité et la sécurité de notre infrastructure informatique revêtent une importance fondamentale. En particulier, la protection de l'infrastructure informatique contre les cyberattaques est une priorité absolue.

L'évaluation a été approuvée par le Conseil d'administration le 10.12.2021.

En outre, le président du Conseil d'administration et le Chief Executive Officer entretiennent des contacts réguliers. Tout événement exceptionnel doit être notifié par les membres de la direction d'entreprise au Chief Executive Officer, qui en informe sans retard le président du Conseil d'administration. Si nécessaire, le président du Conseil d'administration participe aux réunions de la direction d'entreprise. Tout membre du Conseil d'administration peut, avec l'accord du président, demander des renseignements sur la marche des affaires ou exercer son droit de regard sur les livres et dossiers. Le Conseil d'administration désigne les collaborateurs ayant droit de signature. Le principe en vigueur est celui de la signature collective à deux.

Informations sur les périodes d'interdiction générale des transactions

Pendant les périodes d'interdiction des transactions, les collaborateurs et collaboratrices occupant des fonctions clés et disposant d'informations privilégiées ne sont pas autorisés à acquérir ou à vendre des actions d'APG SGA SA. A cet égard, le Conseil d'administration a édicté le 10.12.2021 un règlement concernant les délits d'initiés. Les périodes d'interdiction suivantes s'appliquent :

- du 1^{er} décembre jusqu'à deux jours de négoce après la publication des chiffres annuels ;
- du 1^{er} juin jusqu'à deux jours de négoce après la publication des chiffres semestriels.



Markus Ehrle



Beat Hermann



Andy Bürki

Management

Direction d'entreprise		depuis
Markus Ehrle (1965), suisse	Chief Executive Officer	2011
Beat Hermann (1969), suisse	Chief Financial Officer et International Markets	2012
Andy Bürki (1974), suisse	Advertising Market	2019
Christian Gotter (1970), suisse	Partners & Operations	2012
Beat Holenstein (1968), suisse	Marketing & Innovation	2007

Markus Ehrle a repris la direction d'APG|SGA en qualité de Chief Executive Officer le 01.06.2014. Du 01.04.2011 au 31.05.2014, il était responsable au sein d'APG|SGA des domaines du développement marketing et de l'évolution des affaires. Il a fait une longue carrière au sein de PubliGroupe SA où il a entre autres occupé les postes de directeur de clientèle, directeur du marketing et directeur général adjoint de Publimedia AG. Il a aussi siégé au conseil d'administration de diverses filiales (notamment dans le secteur en ligne). De 2006 à 2011 il a travaillé au sein du groupe médias NZZ, où il était chargé du secteur marché publicitaire & évolution des affaires. Il est titulaire des diplômes fédéraux de responsable de la communication et de responsable du marketing et président de l'association AWS Publicité extérieure Suisse, membre du conseil d'administration de IAA International Advertising Association, Swiss Chapter ainsi que membre du conseil de la communication de KS/CS Communication Suisse.

Beat Hermann est Chief Financial Officer d'APG|SGA depuis le 01.04.2012. A ce titre, il est responsable des domaines finances, informatique et infrastructure. Depuis le 01.09.2014, il a repris de plus la direction des marchés internationaux. Il a commencé sa carrière professionnelle au sein du groupe Volcafe/ED&F Man en Suisse et en Amérique latine, où il a occupé les fonctions d'auditeur interne puis de contrôleur. A partir de 2000, il a été directeur des finances et de l'administration chez Sony Music Entertainment Suisse. Au sein du groupe Lindt & Sprüngli, il a occupé d'abord en 2005 le poste de contrôleur de gestion principal, puis de 2006 à 2011 il a été directeur financier de Ghirardelli Chocolate Company (groupe Lindt & Sprüngli) à San Francisco (Etats-Unis). Il est titulaire d'un diplôme de gestion d'entreprise de l'université de Zurich (lic. oec. publ.). Il a suivi des formations complémentaires pour cadres à l'Université de Harvard et à la Wharton Business School et a de plus suivi un Advanced Management Program à l'INSEAD de Singapour.

Andy Bürki est depuis le 01.04.2019, en tant que membre de la direction d'entreprise, responsable du domaine Advertising Market au sein d'APG|SGA. De 1999 à 2015, il a travaillé chez Tamedia AG dans diverses fonctions, notamment celle de responsable de la promotion des ventes (1999–2001) et a été de 2006 à 2015 responsable du marché de la publicité du Tages-Anzeiger. Il a acquis son expérience dans la publicité extérieure de 2002 à 2006 au sein du Key Account Management de Clear Channel Plakanda GmbH. De 2015 à 2018, il a été, en tant que membre de la direction de NZZ Media Solutions AG, responsable du marché de la publicité des produits NZZ. Il est titulaire d'un brevet de gestionnaire marketing (1998), d'un diplôme fédéral de responsable en communication (2005) et a obtenu en 2013 un Executive Master of Business Administration in General Management à la Haute Ecole d'économie de Zurich.

Christian Gotter est depuis le 01.06.2019, en tant que membre de la direction d'entreprise, responsable du domaine Partners & Operations d'APG|SGA. De 2012 à 2019, il a dirigé, en tant que membre de la direction d'entreprise, le domaine de la logistique. Dans ses fonctions précédentes, il a acquis des connaissances approfondies dans les domaines de la logistique, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la distribution. Il a travaillé, entre autres, pour ABB Turbo Systems AG (1989–1994), ABB Kraftwerke AG (1994–1996), ABX Logistics AG (1996–2000), Central Station AG (2000–2001), Planzer Transport AG (2001–2005) et Tobler Haustechnik AG, où il avait, de 2005 à 2011, en tant que responsable de la logistique et du transport, plus de 200 collaborateurs sous sa responsabilité. Il dispose d'une formation commerciale, d'un diplôme fédéral de spécialiste en expédition (1994), a suivi une formation CAS pour cadres de l'Institut suisse pour PME de l'université de Saint-Gall (2010), est titulaire du SKU Advanced Management Diploma HSG de l'Executive School de l'université de Saint-Gall (2016) et a suivi une formation CAS Change and Innovation Management de l'université de Saint-Gall (2021).



Christian Gotter



Beat Hostenstein

Beat Hostenstein est depuis le 01.06.2019, en tant que membre de la direction d'entreprise, responsable du domaine Marketing & Innovation au sein d'APG|SGA. Auparavant, de 2011 à 2019, en tant que membre de la direction d'entreprise, il a dirigé la division Partner & Product Management. De 2009 à 2011, il était chef du marketing/acquisition. Auparavant, il a été au sein de l'entreprise chef d'agence (1996–1997), chef de la réalisation (1998–2000) et chef de la succursale de Zurich, assumant en outre la responsabilité du Key Account Management au niveau national (2001–2008). Avant d'entrer chez APG|SGA en 1996, il travaillait à la Zürcher Kantonalbank. Il est membre du conseil d'administration de l'association AWS Publicité extérieure Suisse et possède les diplômes fédéraux d'organisateur, de technicien en marketing et de chef des ventes. Il est aussi titulaire d'un EMBA (Executive Master of Business Administration FHGR) en Smart and Digital Marketing (2020).

Contrats de management

APG|SGA SA et ses sociétés affiliées n'ont pas conclu de contrats de management avec des tiers.

Rémunérations, participations et prêts

Contenu et procédure de fixation des rémunérations

Chaque année, le comité de rémunération soumet au Conseil d'administration, pour approbation, ses propositions concernant la rémunération et l'indemnisation des administrateurs. Les membres du Conseil d'administration d'APG|SGA SA perçoivent une indemnité fixe pour leur activité.

Tous les collaborateurs du groupe APG|SGA, à l'exception des membres de la direction et des cadres, touchent un salaire fixe ainsi qu'une prime à bien plaie calculée en fonction du résultat.

Le Conseil d'administration revoit et détermine chaque année le montant de la rémunération des membres de la direction d'entreprise, sur proposition du comité de rémunération. Le modèle de rémunération se compose d'un salaire fixe ainsi que d'une composante variable (short term incentive), calculée en fonction du résultat opérationnel et du résultat net. Le salaire fixe et le short term incentive sont payés sous forme de liquidités. A cela s'ajoute un programme long term incentive sur la base d'un système bonus/malus. En s'appuyant sur le résultat opérationnel et le résultat net comme valeurs cibles, ainsi que sur des objectifs qualitatifs, un tiers du bonus cible est versé annuellement, dont un tiers sous forme de liquidités et deux tiers sous forme d'actions bloquées. Les deux tiers du bonus cible restant sont provisionnés dans une banque de bonus/malus et sont reversés les années suivantes à hauteur d'un tiers à nouveau. Si les objectifs

ne sont pas atteints, les valeurs sont déduites de la banque de bonus/malus, au prorata. Les actions sont attribuées au cours moyen pondéré des dix premiers jours de cotation du mois qui suit l'Assemblée générale. En raison de la situation extraordinaire pendant l'exercice sous revue, le Conseil d'administration a décidé d'un règlement dérogatoire pour 2021 afin de déterminer la rémunération variable de la direction d'entreprise. Les détails en sont exposés dans le rapport de rémunération aux pages 30–33.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale vote chaque année comme suit sur la rémunération du Conseil d'administration et de la direction d'entreprise :

1. approbation d'un montant global maximal pour la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de la clôture de l'Assemblée générale actuelle jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire ;
2. approbation d'un montant global maximal pour la rémunération fixe de la direction d'entreprise pour la période de l'exercice à venir ;
3. approbation d'un montant global maximal pour la rémunération variable de la direction d'entreprise pour la période de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration peut scinder ses propositions en éléments de rémunération distincts et/ou les présenter en référence à d'autres périodes à l'Assemblée générale pour approbation.

Si l'Assemblée générale refuse l'approbation d'un montant maximal pour la direction d'entreprise et/ou le Conseil d'administration, ce dernier peut faire une nouvelle proposition à ce sujet à la même Assemblée générale ou convoquer une nouvelle Assemblée générale.

L'aperçu des indemnités des membres du Conseil d'administration et de la direction d'entreprise ainsi que du système de rémunération figure dans le rapport de rémunération aux pages 30–33.

Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises selon l'art. 12 al. 1 ch. 1 de l'ORAb

Un membre du Conseil d'administration peut exercer jusqu'à quinze mandats en dehors du groupe APG|SGA, dont un maximum de cinq mandats au sein d'entreprises cotées en bourse. Un membre de la direction d'entreprise peut exercer jusqu'à six mandats en dehors du groupe APG|SGA, dont un maximum d'un mandat au sein d'une entreprise cotée en bourse. Un membre du Conseil d'administration ou de la direction d'entreprise peut en outre exercer jusqu'à douze mandats au sein d'entités juridiques sans but lucratif ou d'utilité publique (par exemple des associations et autres organisations, fondations,

fiducies et institutions de prévoyance professionnelle actives dans les domaines caritatif, social, culturel ou sportif) extérieures au groupe APGJSGA.

Les mandats d'un membre du Conseil d'administration ou de la direction d'entreprise au sein d'entités juridiques contrôlées par la société ou qui contrôlent la société ne comptent pas comme mandats extérieurs au groupe APGJSGA.

Les mandats d'un membre du Conseil d'administration ou de la direction d'entreprise au sein d'entités juridiques liées extérieures au groupe APGJSGA comptent ensemble respectivement comme un mandat extérieur au groupe APGJSGA.

Des dépassements à court terme sont autorisés jusqu'à un maximum d'un tiers des catégories respectives de mandats admis énumérées ci-dessus.

L'acceptation de mandats par des membres de la direction d'entreprise au sein d'entités juridiques extérieures au groupe APGJSGA doit être autorisée au préalable par le Conseil d'administration ou, si le pouvoir lui en a été délégué, par le comité de rémunération.

Le terme « mandat » désigne des mandats au sein des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre étranger correspondant.

Droits de participation des actionnaires

Droit de vote

A l'Assemblée générale d'APGJSGA SA, chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote ne peut être exercé que si l'actionnaire jouissant de ce droit est inscrit au registre des actions, ce qui l'autorise à participer à l'Assemblée générale. Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale uniquement par le représentant indépendant ou par un autre tiers en lui donnant une procuration écrite. Dans ce cas, la procuration accompagnée d'instructions n'est valable que pour une Assemblée générale et ne peut faire l'objet d'un contrat. En outre, l'actionnaire peut aussi donner au représentant indépendant des procurations et instructions sous forme électronique. Les actions sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul représentant pour chaque action.

Quorums statutaires

Pour toute décision concernant :

- la modification de l'objet social ;
- l'émission d'actions à droit de vote privilégié ;
- l'augmentation du capital autorisé ou conditionnel ;
- l'augmentation du capital à partir des capitaux propres, contre apport en nature ou pour reprise de biens et octroi d'avantages particuliers ;
- la limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel ;
- le transfert du siège de la société ;
- la dissolution de la société,

l'approbation, par les deux tiers au moins des voix représentées et la majorité absolue de la valeur nominale des actions représentées, est nécessaire.

Convocation de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice. Une Assemblée générale extraordinaire est convoquée aussi souvent que nécessaire, notamment dans les cas prévus par la loi. Des actionnaires représentant 10% au moins du capital-actions peuvent demander la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire à condition de respecter un délai de cinquante jours.

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration vingt jours au moins avant la date de sa tenue, avec mention des questions inscrites à l'ordre du jour et des propositions du Conseil d'administration et des actionnaires.

Inscriptions à l'ordre du jour

Des actionnaires représentant des actions d'une valeur nominale de CHF 225 000 peuvent demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour à condition de respecter un délai de cinquante jours.

Inscriptions au registre des actions

Entre le moment de l'envoi de la convocation et la clôture d'une Assemblée générale, il n'est pas procédé à des inscriptions au registre des actions.

Prises de contrôle et mesures de défense

Obligation de présenter une offre

Il n'existe pas de clause statutaire d'opting out ou opting up.

Clauses relatives aux prises de contrôle

Gewista Werbegesellschaft mbH (A) (Gewista) et JCDecaux SA (F) (JCDecaux), d'une part, et APGJSGA SA, d'autre part, ont résilié le contrat de coentreprise qui régissait leurs relations réciproques dans le cadre d'Europlakat International Werbegesellschaft mbH (A) (EPI), au capital-actions de laquelle Gewista et APGJSGA SA participaient chacune à hauteur de 50%. La convention du 26 octobre 2007 accorde aux deux parties des droits de préemption mutuels ainsi que des droits d'acquisition conditionnés à un changement de contrôle pour les participations qui ont été divisées dans le cadre de la dissolution de la coentreprise. En outre, l'acte accorde à JCDecaux des droits de préemption et des droits d'acquisition conditionnés à un changement de contrôle d'APGJSGA SA pour des sociétés affiliées étrangères d'APGJSGA SA.

Dans ce contexte, JCDecaux s'est engagée à ne pas accroître sa participation actuelle dans APGJSGA SA (30%). APGJSGA SA dispose d'un droit d'acquisition sur 4.9% au maximum de son propre capital-actions au cas où JCDecaux ne respecterait pas son engagement. Ce droit d'acquisition ainsi que les clauses relatives aux prises de contrôle ont expiré le 21.04.2021.

Organe de révision

Durée du mandat et de la fonction du réviseur responsable

PricewaterhouseCoopers AG est depuis 2013 l'organe de révision et le contrôleur du groupe APGJSGA SA. Le réviseur responsable, Stefan Räbsamen, occupe cette fonction depuis 2018. Le comité de contrôle s'assure que le réviseur responsable est remplacé au plus tard après 7 ans.

Honoraires des réviseurs et honoraires additionnels

Les honoraires versés à PricewaterhouseCoopers AG durant l'exercice 2021 pour ses services relatifs à la révision des comptes annuels s'élèvent au total à CHF 139 000.

Instruments d'information de la révision externe

Pour le compte du Conseil d'administration, le comité de contrôle évalue chaque année l'indépendance, la qualification, la performance et les honoraires de l'organe de révision. Il élabore à l'attention du Conseil d'administration une proposition concernant le choix d'un organe de révision. Le Conseil d'administration soumet ensuite cette proposition à l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration examine chaque année le périmètre de la révision externe, les plans de révision et les procédures pertinentes et s'entretient des résultats de la révision avec les vérificateurs externes. Au moins une fois par an, à l'occasion d'une séance commune, l'organe de révision présente au comité de contrôle du Conseil d'administration un rapport sur le travail de révision effectué et les principaux résultats. L'organe de révision et le Chief Financial Officer entretiennent un échange d'informations régulier.

Politique d'information

Le groupe APGJSGA mène une politique d'information ouverte vis-à-vis du public et de la communauté financière. Les actionnaires sont informés par des lettres semestrielles de l'évolution des activités du groupe.

Le Rapport de gestion, le rapport financier intégral, les lettres aux actionnaires, le cours de l'action et les communiqués de presse peuvent être consultés sur le site www.apgsga.ch. Des conférences de bilan destinées aux médias et aux analystes financiers ont lieu au moins une fois par an. La communication de faits importants pour le cours est assurée conformément aux directives de publicité ad-hoc du SIX Swiss Exchange. Il est possible de s'abonner aux communiqués de presse par le lien suivant : www.apgsga.ch/fr/newsletter/register

Principales échéances

- clôture de l'exercice financier : 31 décembre ;
- publication des résultats annuels 2021 et du rapport de gestion : 16 mars 2022 ;
- Assemblée générale : 28 avril 2022
(Conformément à l'« Ordonnance 3 Covid-19 » de la Confédération pour la protection des actionnaires et des employés, l'Assemblée générale ordinaire se tiendra sans la présence physique des actionnaires ou de leurs représentants. Les actionnaires d'APGJSGA pourront exercer leurs droits par écrit ou par voie électronique par l'intermédiaire du représentant indépendant) ;
- clôture semestrielle : 30 juin ;
- publication des résultats semestriels 2022 : 29 juillet 2022.

Rapport de rémunération

1. Introduction

Le présent rapport de rémunération est établi conformément à l'article 13 et suivants de l'ordonnance du Conseil fédéral du 20 novembre 2013 contre les rémunérations abusives dans les sociétés cotées en bourse (ORAb). Cette ordonnance a été adoptée par le Conseil fédéral suite à « l'initiative populaire fédérale contre les rémunérations abusives » (aussi appelée « initiative Minder ») adoptée par le peuple suisse le 3 mars 2013. De plus, ce rapport tient compte de la directive Corporate Governance (DCG) de la SIX Exchange Regulation et du Swiss Code of Best Practice d'Economiesuisse.

Le présent rapport décrit la politique générale, la procédure de fixation, les éléments et la structure du système de rémunération pour le Conseil d'administration et la direction d'entreprise d'APG|SGA. Il comprend aussi des indications conformes aux dispositions des articles 14 à 16 de l'ORAb, à savoir des renseignements relatifs aux rémunérations fixes et aux rémunérations variables liées aux prestations versées au Conseil d'administration et à la direction d'entreprise.

Ce rapport de rémunération remplace les renseignements figurant en annexe au rapport selon l'article 663b^{bis} CO.

2. Politique générale de rémunération

L'objectif à long terme d'APG|SGA est d'atteindre un rendement ou une appréciation durables et attrayants pour ses actionnaires. Notre groupe poursuit ce but dans un environnement exigeant et concurrentiel. Pour que notre groupe puisse opérer avec succès dans ce contexte, il doit engager et retenir des dirigeants talentueux, performants et motivés.

Le système de rémunération d'APG|SGA est entré en vigueur en 2012 aux fins d'un bon gouvernement d'entreprise. Il est conçu de façon que les intérêts des administrateurs et de la direction d'entreprise soient en accord avec les objectifs à long terme de la société et avec les intérêts des actionnaires.

Le système de rémunération soutient la réussite à long terme du groupe et consiste en une méthode moderne et conforme au marché. De plus, une importance particulière a été donnée à des composantes de rémunération transparentes.

3. Procédure de fixation

3.1. Comité de rémunération

L'Assemblée générale élit chaque année à titre individuel les membres du comité de rémunération. Le mandat de ces membres s'achève au terme de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Le comité de rémunération a les fonctions et les compétences suivantes :

- élaboration et révision périodique de la politique et des principes de rémunération du groupe APG|SGA et des critères de performance dans le domaine des rémunérations et vérification périodique de l'application de ces derniers ainsi que propositions et recommandations à ce sujet au Conseil d'administration ;
- préparation de toutes les décisions du Conseil d'administration concernant la rémunération des administrateurs et de la direction d'entreprise ainsi que propositions et recommandations au Conseil d'administration ;
- information du Conseil d'administration deux fois par an sur le processus de fixation des rémunérations ;
- assurer une rémunération compétitive.

3.2. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (sous réserve des compétences de l'Assemblée générale conformément aux dispositions de l'ORAb) assume la responsabilité finale du système de rémunération. Il propose à l'Assemblée générale les membres du comité de rémunération. Fin 2021, ce dernier se composait des administrateurs Jolanda Grob (présidente) et Markus Scheidegger. Si, au cours de l'année, ce comité n'est pas complet, le Conseil d'administration nomme les membres manquants pour la durée résiduelle du mandat.

Le Conseil d'administration décide de la rémunération de ses membres (sur proposition du comité de rémunération). Les dispositions pertinentes de l'ORAb relatives à l'autorisation des rémunérations sont en vigueur. Le Conseil d'administration soumet une proposition d'approbation de ses rémunérations à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration décide des rémunérations des membres de la direction d'entreprise (sur proposition du comité de rémunération).

3.3. Assemblée générale

Conformément aux dispositions de l'ORAb, l'Assemblée générale se prononcera par scrutin sur les rémunérations du Conseil d'administration et de la direction d'entreprise.

4. Eléments et structure

4.1. Eléments de la rémunération du Conseil d'administration

La rémunération totale du Conseil d'administration se compose des éléments suivants :

- honoraire d'administrateur fixe annuel sous forme de liquidités ;
- indemnité pour la participation à des comités (CHF 20 000 pour la présidence et CHF 10 000 par membre) sous forme de liquidités ;
- indemnité fixe à long terme sous forme d'actions APG|SGA SA bloquées pendant trois ans.

Ce système de rémunération est stable et ne peut être manipulé. Il ne favorise pas de prises de risques excessives et ne crée pas d'incitations à court terme, n'encourageant donc pas des activités qui peuvent nuire à la réputation d'APG|SGA SA.

Pour ces raisons, il a été délibérément évité de créer une composante variable de l'honoraire d'administrateur.

4.2. Eléments de la rémunération de la direction d'entreprise

Les éléments de la rémunération de la direction d'entreprise décrits ci-dessous au chiffre 4.2.1 et applicables ont été ajustés par le Conseil d'administration pour l'exercice en raison des conséquences de la Covid-19, de la manière décrite au chiffre 4.2.2 en ce qui concerne les éléments de la rémunération variable.

4.2.1. Présentation générale

La rémunération totale de la direction d'entreprise se compose des éléments suivants :

- salaire de base sous forme de liquidités (composante fixe) ;
- composante variable à court terme (short term incentive) sous forme de liquidités ;
- composante variable à long terme (long term incentive), dont un tiers sous forme de liquidités et deux tiers sous forme d'actions APG|SGA SA bloquées pendant trois ans.

La rémunération fixe est le traitement de base annuel qui reflète la valeur du marché, les compétences et l'expérience des membres de la direction.

La rémunération variable ne peut dépasser le double de la rémunération fixe.

La rémunération variable à court terme se fonde sur des objectifs quantitatifs et est versée sous forme de liquidités. Les objectifs sont mesurés en fonction du respect du budget en matière d'EBITDA (résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements) et du résultat net, pondérés chacun à hauteur de

50%. Le bonus est calculé de façon linéaire en fonction du taux de réalisation de l'objectif. Si l'objectif est atteint à 100%, 100% du bonus cible est versé. Si le taux de réalisation est inférieur ou égal à 70%, aucun bonus n'est versé. Si le taux de réalisation est supérieur ou égal à 130%, le bonus maximal est versé.

La rémunération variable à long terme se fonde sur des objectifs d'entreprise quantitatifs et qualitatifs. Les objectifs quantitatifs sont pondérés à hauteur de 80% et les objectifs qualitatifs à hauteur de 20%. Si l'objectif est atteint, le bonus est crédité sur un compte « bonus/malus » qui suit un rythme triennal. Les deux tiers du solde du compte « bonus/malus » sont reportés à l'année suivante et donc versés avec un décalage dans le temps. Un tiers du solde est versé chaque année si le solde est positif. Le montant est versé à raison d'un tiers sous forme de liquidités et de deux tiers sous forme d'actions APG|SGA SA bloquées pendant 3 ans.

Les actions sont attribuées au cours moyen pondéré des dix premiers jours de cotation du mois qui suit l'Assemblée générale.

Si les objectifs ne sont pas atteints, le compte « bonus/malus » est débité et le solde diminue d'un montant correspondant. Il peut même passer en dessous de zéro. La conséquence en serait que plus aucun versement ne serait effectué tant que le solde ne serait pas de nouveau positif.

4.2.2. Prise en compte des conséquences de la Covid-19 sur la rémunération variable de la direction d'entreprise

En ce qui concerne la rémunération variable, les principes décrits ci-dessus au chiffre 4.2.1 ont été ajustés pour l'exercice 2021 en raison des conséquences de la Covid-19. Ces conséquences sur les objectifs quantitatifs ont été examinées de manière approfondie par le comité de rémunération du Conseil d'administration lors de plusieurs réunions et prises en compte dans l'évaluation finale par le Conseil d'administration comme suit :

- pour les mois de janvier à avril, l'objectif initial au niveau de l'EBIT (résultat avant intérêts et impôts) a été utilisé comme base de mesure. Pour les mois de mai à décembre, l'objectif initial au niveau de l'EBIT et l'objectif révisé au niveau de l'EBIT établi fin avril 2021 ont chacun servi pour moitié de base d'évaluation. Cette base de calcul à plusieurs niveaux est justifiée par l'évolution des mesures de lutte contre la Covid-19 ;
- l'EBIT a été utilisé comme seule base de calcul quantitative ;
- le corridor de réalisation des objectifs (70%–130%) pour la rémunération variable à court terme a été suspendu en raison des conséquences de la Covid-19.

Les objectifs qualitatifs sont restés inchangés et ont été évalués par le comité de rémunération.

5. Rémunérations 2021

Les paragraphes 5, 6 et 7 font l'objet d'une vérification par l'organe de révision. Les rémunérations présentées ci-dessous ont été déterminées pour l'exercice 2021 et n'ont pas été versées.

5.1. Rémunérations 2021 aux administrateurs ¹

Nom	Fonction	Honoraire fixe			Total 2021	Total 2020
		En liquidités	Part des actions	Cotisations sociales		
Daniel Hofer	Président	200 000	100 000	23 000	323 000	323 000
Robert Schmidli ²	Vice-président	29 000	7 000	2 000	38 000	114 000
Xavier Le Clef	Vice-président	58 000	20 000	6 000	84 000	84 000
Maya Bundt	Administratrice	65 000	20 000	7 000	92 000	52 000 ³
Jolanda Grob	Administratrice	75 000	20 000	8 000	103 000	58 000 ³
Stéphane Prigent	Administrateur	78 000	20 000	8 000	106 000	106 000
Markus Scheidegger	Administrateur	68 000	20 000	7 000	95 000	95 000
Total		573 000	207 000	61 000	841 000	832 000

5.2. Rémunérations 2021 aux membres de la direction d'entreprise ¹

de la direction d'entreprise ¹	Salaire fixe			Salaire variable		Total rémunérations			
	En liquidités	Cotisations sociales	Total	Short term en liquidités	Long term attribution	Cotisations sociales	Total	2021	2020
Total	1 589 000	504 000	2 093 000	427 000	431 000	73 000	931 000	3 024 000	2 687 000
Rémunération individuelle la plus élevée :									
Markus Ehrle, CEO	437 000	151 000	588 000	172 000	166 000	29 000	367 000	955 000	836 000
Compte bonus/malus ⁴					Solde exercice précédent	Attribution année en cours	Décassement	Variation	Report du solde à l'exercice suivant
Total					779 000	431 000	404 000	27 000	806 000
Rémunération individuelle la plus élevée :									
Markus Ehrle, CEO					316 000	166 000	161 000	5 000	322 000

Pour les membres de la direction d'entreprise, la rémunération variable a représenté entre 20 et 60% de la composante fixe du salaire.

¹ Montants versés et déterminés, arrondis

² Ayant atteint la limite d'âge statutaire, a quitté le Conseil d'administration

³ Elus au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale du 14.05.2020 ; honoraires perçus au prorata temporis

⁴ Base : long term incentive ; un tiers du solde versé chaque année, dont un tiers sous forme de liquidités et deux tiers sous forme d'actions

6. Prêts et crédits au Conseil d'administration et à la direction d'entreprise

Durant l'exercice écoulé et le précédent, aucun prêt ou crédit n'a été accordé à des administrateurs ou membres de la direction d'entreprise. De même, aucun prêt ou crédit n'est à recouvrer.

Durant l'exercice écoulé et le précédent, aucune garantie ou caution en faveur de tiers ou autre sûreté pour des administrateurs ou membres de la direction d'entreprise n'a été accordée.

7. Rémunérations, prêts et crédits à d'anciens administrateurs et membres de la direction d'entreprise et à des personnes proches

Durant l'exercice écoulé et le précédent, aucun prêt ou crédit n'a été accordé à d'anciens administrateurs ou membres de la direction d'entreprise et aucun prêt ou crédit n'est à recouvrer.

Durant l'exercice écoulé et le précédent, aucune rémunération non conforme aux pratiques du marché n'a été versée à des personnes proches.

Durant l'exercice écoulé et le précédent, aucun prêt ou crédit n'a été accordé à des conditions non conformes aux pratiques du marché. De même, aucun prêt ou crédit n'est à recouvrer.

Par ailleurs, nous renvoyons au rapport financier (Financial Report, cf. page 47) : les transactions avec des personnes proches figurent à l'annexe 22 des comptes annuels consolidés.

8. Participations

Les participations (nombre d'actions) des administrateurs et des membres de la direction figurent à l'annexe 6 des comptes annuels d'APG|SGA SA du rapport financier (Financial Report, cf. page 47).

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale APG SGA AG

Genève

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de APG SGA AG pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) aux pages 30 à 33 (paragraphe 5 à 7) du rapport de rémunération.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de APG SGA AG pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

PricewaterhouseCoopers AG

Stefan Räbsamen
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Philipp Gnädinger
Expert-réviseur

Zürich, le 11 mars 2022

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Responsabilité d'entreprise

APG|SGA entend créer de façon exhaustive et durable de la valeur pour ses partenaires, clients et actionnaires, tout en apportant une contribution en faveur de l'environnement et de la société. Une prise en considération équilibrée des facteurs écologiques (planet), sociaux (people) et économiques (profit) dans les processus de décision et de mise en œuvre est considérée comme essentielle au succès à long terme de l'entreprise.

La responsabilité d'entreprise, ou la durabilité, est, avec l'enthousiasme, le partenariat, l'esprit d'entreprise, l'intégrité et la transparence, l'une des six valeurs qui figurent dans le code de conduite d'APG|SGA et qui est fortement ancrée dans le travail quotidien. Depuis plus de 15 ans, APG|SGA fait état de son engagement actif pour la protection de l'environnement. Pour les rapports présentés à partir de 2018, la méthode a été élargie de façon à mieux prendre en considération la vision d'ensemble de la responsabilité d'entreprise.

La stratégie de durabilité et la stratégie d'entreprise sont conformes à la mission d'entreprise d'APG|SGA qui se fonde sur la vision, le purpose, les promises et les principes.

Les textes complets de la mission d'entreprise et du code de conduite peuvent être consultés sous :
www.apgsga.ch/mission-dentreprise

La stratégie de durabilité se fonde sur la triade people, planet et profit et sur les lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI) et des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

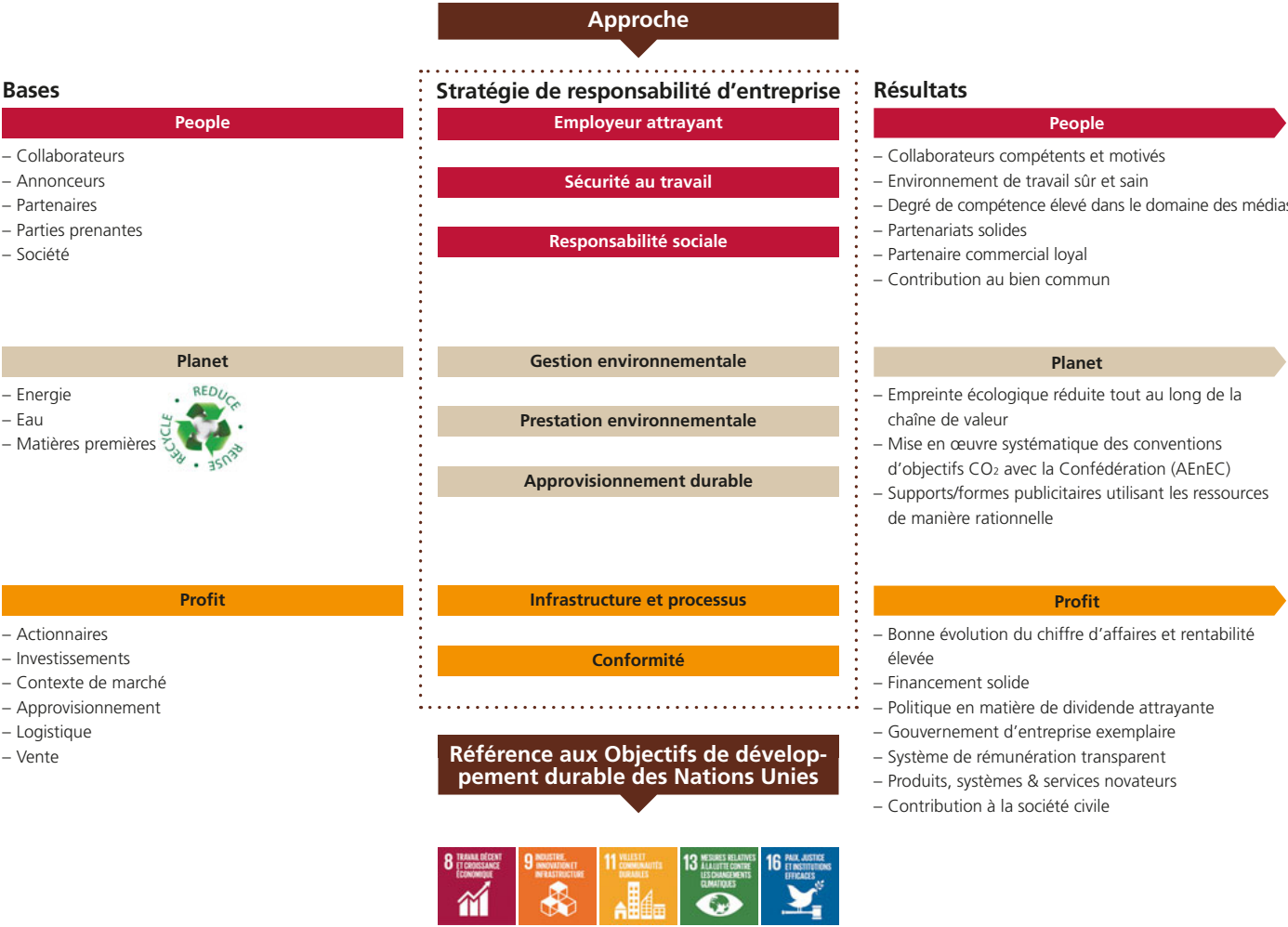
Rapport sur la durabilité complet, mis à jour en continu :
www.apgsga.ch/durabilite

Mission d'entreprise

Vision

« Nous voulons séduire les gens avec les meilleures solutions de communication dans l'espace public. »

Purpose	Promises	Principles
– Accent sur Out of Home Media – Durabilité et orientation vers la qualité – Exploitation des meilleurs emplacements – Utilisation des possibilités offertes par la technologie	– Respect des engagements envers les annonceurs, partenaires, collaborateurs, actionnaires, la société et l'environnement – Créativité, technologie et innovation au centre du positionnement et du portefeuille de produits et de services	– Collaboration, gestion et leadership fondés sur les valeurs enthousiasme, partenariat, esprit d'entreprise, intégrité, transparence et durabilité – Créer des expériences positives à chaque contact – Respect du code de conduite



People

Modules et orientation générale

Employeur attrayant

APG|SGA s'engage en faveur d'emplois attrayants et durables dans un environnement de travail exigeant et soutient ses employés.

Faits et réalisations saillants en 2021

- **Valeurs** : le personnel agit au quotidien selon les valeurs du code de conduite. Pour approfondir ces valeurs, un échange a eu lieu dans l'ensemble de l'entreprise, qui a permis d'aborder chacune des valeurs à différents niveaux.
- **Formation initiale et continue** : le personnel reçoit une formation et un soutien spécifiques. Cette prestation peut être de nature financière ou se présenter sous forme de temps.
- Fin 2021, APG|SGA employait au total 9 apprentis et stagiaires.
- **Culture de direction** : Les programmes de développement du potentiel et de la direction (PEP/FEP) ont été menés avec 10 collaboratrices et collaborateurs.
- **Réintégration** : APG|SGA s'engage de manière proactive à réintégrer des personnes qui ont subi une maladie ou un accident. L'objectif vise la stabilisation sociale des personnes touchées.
- **Culture du retour d'information** : Les résultats de l'enquête auprès du personnel ont été publiés en interne. Des mesures d'amélioration, si elles étaient nécessaires, ont été mises en œuvre.
- **Politique de rémunération** : APG|SGA offre une rémunération juste, conforme au marché et fondée sur la productivité. Une grande attention est portée à l'égalité des salaires entre femmes et hommes. Pour la certification de l'égalité salariale et donc le respect de la loi sur l'égalité, nous avons utilisé l'outil d'analyse de l'égalité salariale de la Confédération (Logib). La société SGS (Société Générale de Surveillance SA), mandatée par la Confédération, a confirmé officiellement, après son examen de nos soumissions, que toutes les prescriptions relatives au respect de l'égalité salariale ont été respectées et nous a délivré le certificat Fair-ON-Pay+.
- **Avantages accessoires** : le personnel bénéficie de rabais, d'offres et d'avantages accessoires conformes aux critères actuels.

Perspectives 2022–2026

- Les divers outils de retour d'information (enquête sur la satisfaction des collaborateurs, évaluation des supérieurs hiérarchiques, convention d'objectifs/évaluation des objectifs) permettent de tenir compte des valeurs mises en œuvre.
- Par une offre de formation comprenant des formations professionnelles et des stages, l'objectif est de couvrir à long terme les besoins en personnel qualifié.
- APG|SGA offre à ses collaborateurs une formation continue interne adaptée aux nouveaux besoins de l'entreprise.
- Des formations de développement des cadres (FEP) ont lieu périodiquement dans l'ensemble de l'entreprise.
- Les mesures d'amélioration découlant de l'enquête auprès du personnel seront mises en œuvre.

Collaboratrices et collaborateurs APG|SGA

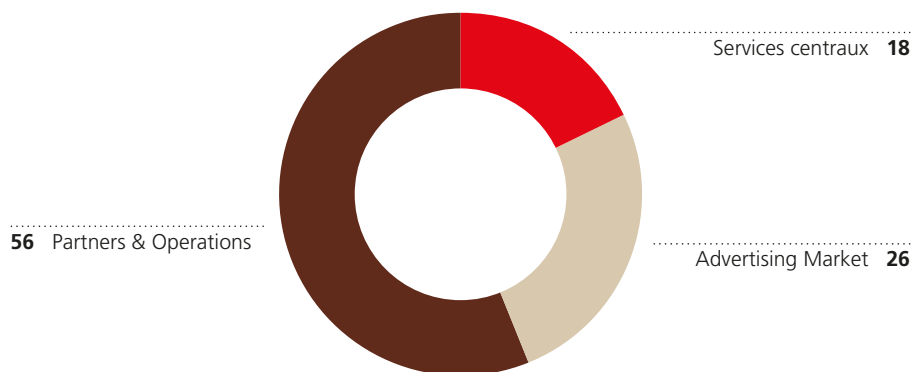
Etat au 31.12.2021

	2021	2020
Total¹	483	491
Par pays		
Suisse	436	443
Serbie	47	48
Selon caractéristiques		
Hommes, en %	70	69
Femmes, en %	30	31
Postes à temps plein (90–100%), en %	78	79
Postes à temps partiel (<90%), en %	22	21
Apprentis et stagiaires ²	9	9

¹ Base : équivalent plein temps 100%, pourcentages arrondis, sans apprentis et stagiaires

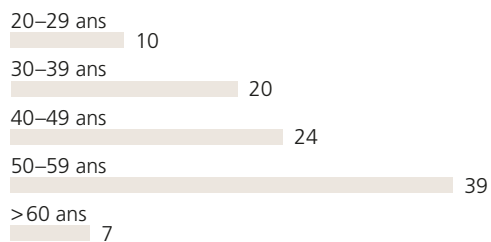
² Suisse, APG|SGA : commerce 7, logistique 2, informatique 0

Collaboratrices et collaborateurs APG|SGA Suisse, par domaine d'activité en pourcentage



Structure des âges

en pourcentage, sans apprentis et stagiaires



People

Modules et orientation générale

Sécurité et santé au travail

APG|SGA soutient une culture de la sécurité à un niveau élevé. La prévention permet de veiller à la santé des collaborateurs.

Faits et réalisations saillants en 2021

- En 2021, APG|SGA a continué de mettre en œuvre le système et les méthodes de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST).
- Formation de tous les afficheurs dans le domaine de la sécurité/santé au travail dans toutes les unités d'exploitation.
- **Accident/maladie** : en 2021, 98% des collaboratrices et collaborateurs n'ont pas eu de jours d'absence pour accident (AP ou ANP). Les jours d'absence dans toute l'entreprise sont restés stables par rapport à 2020.
- **Climat intérieur** : des mesures et des évaluations du climat ambiant intérieur ont été effectuées en 2021, afin de prendre les mesures appropriées pour l'améliorer.
- **Sécurité des bâtiments/du travail et protection incendie** : APG|SGA avait pour objectif en 2021 de continuer à mettre en œuvre et à affiner le système élaboré selon la directive CFST 6508. Aarau, Bâle, Coire et Wallisellen ont été audités à l'aide des fiches de contrôle MSST. Le système de sécurité est à jour.

Perspectives 2022–2026

- Formation des conducteurs de véhicules commerciaux pour encourager l'anticipation dans la conduite et la prévention des accidents par le biais de l'apprentissage en ligne.
- Tous les apprentis doivent être encore davantage sensibilisés à l'ensemble des thèmes « sécurité et santé au travail et durabilité ».
- Il convient d'élaborer un concept sur les sujets des coupures et faux pas pour les collaboratrices et collaborateurs du service de logistique et leur dispenser la formation correspondante.
- Des mesures supplémentaires visant à améliorer la protection contre le bruit et la qualité de l'air sur le lieu de travail seront examinées dans les années à venir.
- En 2022, des audits de la sécurité des bâtiments/du travail et de la protection incendie sont prévus à Lausanne, Lugano et Lucerne.

Responsabilité sociale

APG|SGA assume sa responsabilité sociale au sein de la société.

- Le sponsoring d'affichage a permis de soutenir à hauteur de plusieurs millions de CHF en valeur média des organisations à but non lucratif et des manifestations culturelles et sportives.
- Fabrication des fixations de supports publicitaires par une institution sociale.
- Acquisition d'articles ménagers pour les immeubles d'APG|SGA auprès d'un atelier de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants.

- Poursuite des activités de sponsoring d'affichage en faveur de la société suisse.
- Poursuite des partenariats avec des institutions sociales dans le domaine des acquisitions.

Planet

Modules et orientation générale	Faits et réalisations saillants en 2021	Perspectives 2022–2026
Gestion environnementale APG SGA conçoit la gestion environnementale comme un processus permanent dans lequel l'identification des atteintes à l'environnement, la planification de mesures, le pilotage/contrôle et si nécessaire les adaptations sont des éléments constitutifs essentiels.	– Le sujet « environnement » est régulièrement examiné par la direction d'entreprise et le Conseil d'administration. Les objectifs sont approuvés par ces organes, qui examinent en détail les faits et chiffres relatifs aux progrès. – Information des collaborateurs au sujet de la stratégie de durabilité et des chiffres et faits du rapport de durabilité 2020 par le biais de bulletins d'information et de séances d'information sur les différents sites d'exploitation.	– Vérification permanente des modules et objectifs définis. – Communication régulière aux collaborateurs des performances environnementales obtenues. – Examen régulier de la durabilité par la direction d'entreprise et le Conseil d'administration. – Les objectifs de la direction d'entreprise comprennent aussi les objectifs dans le domaine de la responsabilité d'entreprise.
Prestation environnementale APG SGA contribue activement à la protection du climat et réduit les émissions de CO ₂ systématiquement et au-delà des limites légales.	– Impact environnemental total : par rapport à 2020, l'impact total sur l'environnement a baissé de quelque 4%. Les émissions de gaz à effet de serre ont diminué d'au moins 4%. – Consommation d'énergie : la consommation d'énergie est restée stable par rapport à 2020. – Trafic : par rapport à 2020, la consommation de carburant a pu être réduite de 10%. – Électricité : la consommation d'électricité a augmenté de 2% par rapport à 2020. – Énergie de chauffage : la consommation d'énergie de chauffage a encore diminué par rapport à 2020 en raison de l'obligation de travailler à domicile.	– Réduction de l'impact environnemental par CHF de valeur ajoutée de 10% d'ici à 2022 (année de référence 2017). – Optimisation énergétique dans les biens immobiliers d'APG SGA et réduction de la consommation d'énergie des supports publicitaires. – Élaboration de mesures supplémentaires dans le domaine des émissions de CO₂. – Une installation photovoltaïque est prévue à Zurich afin d'assurer une alimentation en électricité quasi autonome du site. – Élaboration de mesures pour une diminution ciblée de la consommation électrique ainsi que poursuite de la conversion continue des supports publicitaires d'APG SGA aux nouvelles technologies. – Entre 2022 et 2026, d'autres mesures sont prévues pour réduire la consommation d'énergie de chauffage. Le chauffage urbain, l'eau chaude provenant de l'énergie solaire et des mesures d'isolation supplémentaires des bâtiments devraient améliorer l'empreinte écologique.

Planet

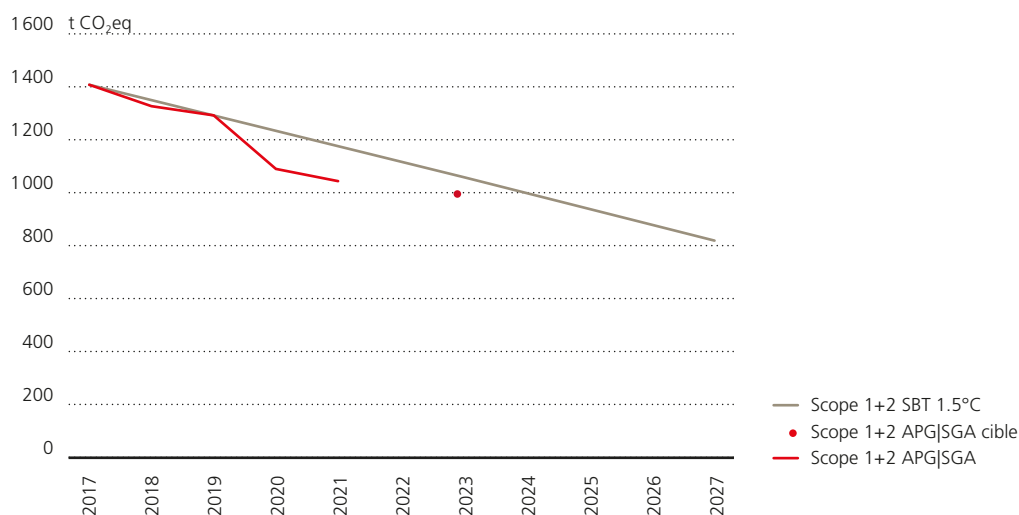
Modules et orientation générale

Faits et réalisations saillants en 2021

Perspectives 2022–2026

- **Élimination des déchets** : par rapport à l'exercice précédent, le total des déchets a baissé de 9% en 2021.
- **Matériaux** : la consommation de matériaux a baissé de 11% par rapport à l'année précédente.
- **Classement de la protection du climat du CDP** : en 2021, dans le classement international de la protection du climat du CDP (Carbon Disclosure Project), APG|SGA a obtenu la note B, parmi des entreprises cotées en bourse connues figurant dans le « CDP Climate Score ».
- En 2018, APG|SGA a introduit en interne des objectifs climatiques fondés sur des bases scientifiques. Ils ont été adaptés en 2019 pour qu'ils soient alignés sur l'horizon futur de 1.5°C.
- Taux de recyclage de plus de 90% pour les déchets d'affiches.
- Amélioration du bilan écologique.
- Poursuite de la participation au classement de la protection du climat du CDP et participation à la certification B-Corp. Partout où cela est possible, APG|SGA n'achètera pas ou n'externalisera pas de certificats environnementaux, mais investira dans ses propres projets environnementaux.
- Objectifs climatiques conformes à l'horizon futur de 1.5°C (émissions de gaz à effet de serre dans Scope 1+2, année de base 2017) :
 - d'ici à 2023 réduction de 30%
 - d'ici à 2035 réduction à « 0 net »

Emissions de gaz à effet de serre mesurées en comparaison avec la trajectoire de réduction scientifiquement fondée



Planet

Modules et orientation générale

Approvisionnement durable

APG|SGA définit des normes pour une production respectueuse de l'environnement et socialement responsable.

Faits et réalisations saillants en 2021

- **Réduction des émissions de CO₂** : renforcement de la réduction des émissions de CO₂ à 95 g CO₂/km selon la norme WLTP (Worldwide Harmonized Light-Duty Vehicles Test Procedure) lors de l'acquisition de nouvelles voitures.
- **Flotte écologique** : outre la flotte fonctionnant au gaz, d'autres véhicules hybrides et électriques ont été achetés en 2021 afin de répondre aux objectifs en matière d'émissions de CO₂.
- **Électricité écologique** : achat de 100% de courant écologique (naturemadeStar) pour la publicité lumineuse et les immeubles commerciaux.
- **Technologie à efficacité énergétique accrue** : en 2021, 150 caissons lumineux ont de nouveau été équipés de la technologie la plus récente en matière de tubes LED et ont été optimisés. Ainsi, l'éclairage est meilleur et la consommation électrique moins élevée.
- **Vêtements de travail** : lors de l'acquisition de vêtements de travail, une attention particulière est accordée à l'aspect durabilité.
- **Fournisseurs** : des échanges réguliers ont lieu avec les fournisseurs sur les améliorations à apporter à une chaîne d'approvisionnement durable.

Perspectives 2022–2026

- Encouragement d'autres systèmes de propulsion des véhicules.
- Concept global pour l'eMobilité chez APG|SGA dans la gestion de flotte.
- Véhicules au gaz : maintien de la part du gaz pour le ravitaillement à 98%.
- Une phase de test de voitures électriques est prévue pour 2022, qui servira de base de décision en vue de la conversion systématique de l'ensemble de la flotte. Dans ce cadre, nous envisageons des véhicules électriques et hybrides.
- Poursuite de la transition vers une consommation d'électricité d'APG|SGA à 100% écologique.
- Poursuite de la réduction de la consommation électrique des supports publicitaires numériques et lumineux (augmenter l'efficacité énergétique).
- Examen des fournisseurs et des labels de la chaîne d'approvisionnement appropriés garantissant la compatibilité éthique, sociale et environnementale.

Profit

Modules et orientation générale

Faits et réalisations saillants en 2021

Perspectives 2022–2026

Pérennité de l'entreprise

Une rentabilité optimale est le fondement de la pérennité et de la compétitivité de l'entreprise.

- Durant l'exercice 2021, le groupe APG|SGA a dégagé un EBIT de CHF 15.3 millions et un résultat net du groupe de CHF 12.7 millions.
- Le cash flow provenant des activités d'exploitation s'est élevé à CHF 10.6 millions.

- APG|SGA reste déterminée à poursuivre systématiquement les objectifs définis. Toutes les décisions sont prises aux fins de la réussite à long terme de l'entreprise.

Politique attrayante pour les actionnaires

APG|SGA vise un rendement attrayant pour les actionnaires et verse des dividendes appropriés qui correspondent au cours des affaires.

- Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de verser un dividende de CHF 11 par action pour l'exercice 2021.

- APG|SGA vise également à l'avenir un rendement du dividende attrayant et verse un dividende approprié.

Infrastructure et processus

APG|SGA acquiert et exploite des infrastructures durables et de grande qualité comme des bâtiments, installations et outils.

- Remaniement des processus pour accroître l'efficacité des méthodes de travail et des flux de matériel.
- Amélioration de la planification des itinéraires pour une gestion plus efficace des surfaces d'affichage.
- Gestion des véhicules professionnels par un prestataire externe pour améliorer l'efficacité de la flotte.

- Optimisation permanente des processus et des itinéraires pour réduire au maximum le kilométrage.

- Évaluation des objectifs définis et mise en œuvre de mesures dans le domaine de la gestion externe des véhicules.

Conformité

APG|SGA respecte toutes les lois, lignes directrices et normes.

APG|SGA contrôle l'efficacité des systèmes de contrôle et des lignes directrices internes. En cas de faute, des mesures appropriées sont prises.

- Contrôle et révision annuelle du Code de conduite d'APG|SGA.
- Formation de l'ensemble des employés de bureau par apprentissage en ligne dans le domaine des « directives anti-corruption ». Les cours de mise à niveau ont été suivis avec succès par tous les employés de bureau.

- Amélioration permanente et mise en œuvre des modifications légales par apprentissage en ligne.
- Les nouveaux collaborateurs sont systématiquement formés. Les collaborateurs déjà en poste sont informés périodiquement des changements. Le respect des directives est régulièrement contrôlé.

Bilan consolidé

Actifs	en 1000 CHF	31.12.2021	31.12.2020
Immobilier		27 412	29 065
Supports publicitaires		22 353	23 459
Autres immobilisations corporelles		3 870	3 495
Immobilisations corporelles		53 635	56 019
Impôts différés actifs		1 708	1 515
Autres immobilisations financières		6 622	6 653
Immobilisations financières		8 330	8 168
Goodwill		11 024	5 298
Droits publicitaires contractuels		13 956	14 546
Immobilisations incorporelles		24 980	19 844
Actifs immobilisés		86 945	84 031
Stocks		4 478	4 885
Clients		37 712	30 353
Autres débiteurs		9 166	8 359
Comptes de régularisation de l'actif		4 870	5 040
Immobilisations financières à court terme			6 000
Liquidités et placements à terme		72 362	66 587
Actifs circulants		128 588	121 224
Total		215 533	205 255

Passifs	en 1000 CHF	31.12.2021	31.12.2020
Capital-actions		7 800	7 800
Réserves provenant de primes		13 060	12 938
Actions propres		-918	-1 491
Ecarts de conversion		-3 169	-2 128
Bénéfice reporté		84 954	72 291
Capitaux propres		101 727	89 410
Autres dettes à long terme		370	
Provisions		6 070	7 299
Impôts différés passifs		2 733	2 651
Capitaux étrangers à long terme		9 173	9 950
Dettes financières			298
Fournisseurs		4 532	7 785
Impôts dus		3 202	4 879
Autres créanciers		30 483	27 059
Comptes de régularisation du passif		65 909	64 967
Provisions		507	907
Capitaux étrangers à court terme		104 633	105 895
Capitaux étrangers		113 806	115 845
Total		215 533	205 255

Compte de profits et pertes consolidé

en 1 000 CHF	2021	2020	Variation
Revenus publicitaires	266 145	261 904	1.6%
Revenus immobiliers	1 799	1 690	6.4%
Autres revenus d'exploitation	1 541	5 934	-74.0%
Recettes d'exploitation	269 485	269 528	0.0%
Redevances et commissions	-169 720	-164 630	3.1%
Frais de personnel	-48 400	-51 443	-5.9%
Frais d'exploitation et d'administration	-25 537	-26 579	-3.9%
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	25 828	26 876	-3.9%
Amortissements des immobilisations corporelles	-9 001	-9 267	-2.9%
Amortissements des immobilisations incorporelles	-1 057	-937	12.8%
Amortissements goodwill	-426	-349	22.0%
Résultat d'exploitation (EBIT)	15 344	16 323	-6.0%
Résultat financier	-155	23	
Résultat ordinaire avant impôts sur les bénéfices	15 189	16 346	-7.1%
Impôts sur les bénéfices	-2 526	-3 103	-18.6%
Résultat net du groupe	12 663	13 243	-4.4%
Bénéfice par action de base et dilué, en CHF	4.23	4.42	-4.3%

Capitaux propres consolidés

en 1 000 CHF	Capital- actions	Réserves de capital	Actions propres	Différences de conversion	Bénéfice reporté	Capitaux propres
au 01.01.2020	7 800	13 246	-853	-2 098	59 048	77 143
Résultat net du groupe					13 243	13 243
Différences de conversion				-30		-30
Achat d'actions propres			-1 637			-1 637
Vente d'actions propres		-294	999			705
Coûts de transaction intégrés aux capitaux propres		-14				-14
au 31.12.2020	7 800	12 938	-1 491	-2 128	72 291	89 410
Résultat net du groupe					12 663	12 663
Différences de conversion				-1 041		-1 041
Achat d'actions propres			-2			-2
Vente d'actions propres		123	575			698
Coûts de transaction intégrés aux capitaux propres		-1				-1
au 31.12.2021	7 800	13 060	-918	-3 169	84 954	101 727

Flux de trésorerie consolidés

en 1 000 CHF	2021	2020
Résultat net du groupe	12 663	13 243
Amortissements	10 484	10 553
Variation des provisions	-1 558	-757
Variation des impôts différés	-139	-816
Résultat financier sans effet sur les liquidités	-53	-40
Bénéfices sur vente d'actifs	-1 541	-5 925
Variation des stocks	384	-1 021
Variation des clients et autres débiteurs	-8 369	12 999
Variation des comptes de régularisation actif	287	1 442
Variation des fournisseurs et autres créanciers	-2 074	-5 517
Variation des comptes de régularisation passif	505	8 513
Cash flow provenant des activités d'exploitation	10 589	32 674
Acquisitions d'immobilisations	-6 610	-8 868
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-671	-1 345
Acquisitions d'immobilisations financières à court terme		-6 000
Acquisitions de filiales	-5 490	
Ventes d'immobilisations corporelles	1 662	8 525
Produit de la cession d'autres immobilisations financières		813
Produit de la vente d'actifs financiers court terme	6 000	
Cash flow provenant des investissements	-5 109	-6 875
Achat d'actions propres	-2	-1 637
Vente d'actions propres	697	691
Remboursement des dettes financières	-298	-51
Cash flow provenant du financement	397	-997
Différence de change sur les liquidités	-102	23
Variation de trésorerie	5 775	24 825
Liquidités au 1 ^{er} janvier	66 587	41 762
Liquidités au 31 décembre	72 362	66 587

Explication des termes financiers

Cash flow disponible Flux de trésorerie résultant des opérations d'exploitation sous déduction du flux de trésorerie résultant des opérations d'investissement

Degré d'autofinancement Capitaux propres en % du total du bilan

EBITDA Earnings before interest, taxes, depreciation of property, plant and equipment, and amortization of intangible assets : résultat d'exploitation avant intérêts, impôts, amortissements des immobilisations corporelles et amortissements des immobilisations incorporelles

EBIT Earnings before interest and taxes : résultat d'exploitation avant intérêts et impôts

Marge du cash flow Cash flow provenant des activités d'exploitation en % des recettes d'exploitation

P/E ratio Price/Earnings ratio : cours boursier par rapport au bénéfice par action

ROE Return on equity : résultat net du groupe en % de la moyenne des capitaux propres (rendement des capitaux propres)

Taux de distribution Distribution en % du résultat net du groupe

Rapport financier/Financial Report – Source

Le rapport financier intégral a été rédigé en anglais.
Il est disponible gratuitement ou peut être téléchargé
au format pdf:

www.apgsga.ch/rapport

Couverture

Outre une « Startower » tournante, plusieurs surfaces « F200L » encadrent la réception d'APG|SGA à Zurich, où plus de 145 collaboratrices et collaborateurs travaillent aux meilleures solutions de communication dans l'espace public afin d'enthousiasmer les gens.

Impressum

Edition : APG|SGA SA

Mise en page, lithos et impression :
UD Medien, Lucerne

Le présent rapport est disponible en français, allemand et anglais. Le rapport financier intégral a été rédigé en anglais. Les deux documents sont disponibles gratuitement ou peuvent être téléchargés au format pdf: www.apgsga.ch/rapport

2022 © APG|SGA SA
Tous droits réservés

APG|SGA SA
Carrefour de Rive 1
CH-1207 Genève
T +41 58 220 70 00
F +41 58 220 70 97
investors@apgsa.ch
www.apgsa.ch

